

Première séance, mardi 17 mai 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Etat de Fribourg (2021)	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-CE-286	Rapport d'activité	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Direction des finances	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-CE-286	Rapport d'activité	Direction des finances	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-4	Rapport et comptes	Banque cantonale de Fribourg - Rapport de gestion 2021	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-5	Rapport et comptes	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport relatif aux comptes 2021	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif – Chancellerie	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-CE-286	Rapport d'activité	Chancellerie d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif – Conseil d'Etat	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-CE-286	Rapport d'activité	Conseil d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Pouvoir législatif	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du Parlement</i> Mireille Hayoz
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Direction de la sécurité et de la justice	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2021-CE-286	Rapport d'activité	Direction de la sécurité et de la justice	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
Comptes de l'Etat	2021-DFIN-34	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2022-DSJ-59	Rapport et comptes	Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2021	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-CE-286	Rapport d'activité	Direction de la santé et des affaires sociales	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-DSAS-24	Rapport d'activité	Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2021	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Philippe Demierre
2022-DSAS-22	Rapport d'activité	Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Rapport d'activité 2021	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-73	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal	Scrutin uninominal	
2022-GC-74	Election judiciaire	Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail pour les districts du Sud	Scrutin uninominal	
2022-GC-75	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2022-GC-81	Election judiciaire	Assesseur-e (pédagogie, éducation) à la Justice de paix de la Glâne	Scrutin uninominal	
2022-GC-82	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mss} et MM. Jean-Daniel Wicht, Pauline Robatel, Bertrand Gaillard, Laurent Dietrich, Ralph Alexander Schmid (arrivé à 14h50).

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella et Olivier Curty, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président.

1. Règles sanitaires

Je vous rappelle que les règles sanitaires ont été levées. Il n'est plus nécessaire de porter le masque, mais libre à celui ou celle que cela rassurerait de le faire.

2. Insertion du badge

Je vous demande de ne pas oublier d'insérer votre badge (carte de député-e) dans l'appareil du micro afin que vous puissiez voter et être défrayés.

3. Clubs

Le Club du bois et de la forêt se réunira le jeudi 19 mai 2022 à 12 heures au Restaurant St-Léonard.

Le Club des communes se réunira également ce jeudi à 7 heures à côté de la petite patinoire, St-Léonard n° 7 à la salle P2. Des inscriptions peuvent encore intervenir jusqu'à demain midi.

4. FC Grand Conseil

Enfin, je vous signale que sur le terrain des Marches le FC Grand Conseil a battu le FC Broc vétérans par 2 à 1. Félicitations au FC Grand Conseil!

5. Je vous informe également que les jasseurs du Grand Conseil ont gagné 4-3 et que les pétanqueurs ont gagné à être connus.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Etat de Fribourg (2021)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément.

Entrée en matière générale

Moussa Elias (PS/SP, FV). La Commission des finances et de gestion s'est réunie à huit reprises pour examiner les comptes 2021 de l'Etat. Comme de coutume, préalablement à l'examen en plénum de la CFG, toutes les directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus approfondi.

L'exercice de l'examen des comptes 2021 a été le premier exercice de ce genre pour près de la moitié des membres de la CFG et près de la moitié des membres du Conseil d'Etat, les trois conseillers d'Etat concernés devant au surplus défendre des dépenses et investissements qu'ils avaient encore scruté de manière attentive et peut-être même critique en tant que députés lors de l'examen du budget 2021. Malgré ou peut-être même grâce à ce renouveau, nos discussions ont été empreintes d'une belle franchise et ont été nourries de beaucoup de réflexions et questionnements pertinents. Je tiens donc à remercier mes collègues de la CFG pour tout le travail accompli et, au nom de la CFG, bien évidemment également remercier tous les membres du Conseil d'Etat et leurs collaboratrices et collaborateurs, dont plus particulièrement M. le Trésorier d'Etat, pour leur disponibilité et les réponses apportées au fil des discussions.

En tant que rapporteur général de la CFG, je vais à présent vous faire part des remarques générales sur l'ensemble des comptes et rapports de gestion ainsi que les recommandations de la CFG. Les rapporteurs de chaque direction quant à eux vous feront un rapport spécifique par direction lors de l'examen de la direction concernée.

Comme vous avez déjà pu l'apprendre par les médias ou en examinant à votre tour les comptes 2021 de manière attentive, le compte de résultats de l'Etat de Fribourg présente un excédent de revenus de près de 700 000 frs (+400 000 frs par rapport au budget 2021), après opérations de clôture. Les comptes 2021 franchissent la barre fatidique des 4 milliards, avec des revenus en progression de 286,3 millions de francs (+7,6%), au même titre que les dépenses. Les opérations de clôture totalisent 121 millions de francs nets, dont notamment +45 millions d'attributions au fonds d'infrastructures, + 25 millions de complément à la provision en vue d'assainir le bilan de l'HFR, + 25 millions de reconstitution partielle de la provision BNS, + 10 millions de création d'une provision destinée à couvrir les risques liés à l'impôt anticipé et + 9 millions de complément à la provision pour l'assainissement de La Pila. Le résultat avant opérations de clôture affiche donc un excédent de revenus de 121,7 millions de francs malgré les coûts COVID-19 de la deuxième année de pandémie. D'ailleurs, nous osons espérer que les comptes 2021 seront les avant-derniers comptes grevés par des effets de la pandémie Covid-19.

Globalement, les charges supplémentaires nettes par rapport au budget en lien avec la pandémie de COVID-19 se sont élevées à 71,4 millions de francs, dont 54,8 millions se rapportant aux différentes mesures de soutien à l'économie, soit 15,9 millions pour les cas de rigueur et 24,7 millions pour le plan de relance. En outre, 3 millions de francs concernent un soutien aux hôpitaux publics et un montant de 13,6 millions de francs est imputable aux autres charges en lien avec la crise COVID-19, dont principalement 10,1 millions de francs destinés à l'Organe cantonal de conduite et à la Task Force DSAS. Les coûts en lien avec la crise sanitaire COVID-19 ont été couverts à hauteur de 46 millions de francs par un prélèvement sur la provision constituée à cet effet. Quant aux montants relatifs au plan de relance, ils sont financés par un prélèvement équivalent sur le fonds de relance.

Les dépenses supplémentaires de 285,9 millions de francs ont été influencées par les variations suivantes: versement aux différentes provisions (notamment COVID-19 / BNS / HFR / Pila) de 108 millions, les mesures cantonales de soutien liées au Covid-19 pour 95,9 millions, l'attribution au fonds d'infrastructures pour 45 millions, les mesures de relance pour 24,7 millions, les traitements du personnel auxiliaire liés à la pandémie de Covid-19 pour 14 millions, les versements au fonds de l'énergie pour 13,3 millions, les hospitalisations hors canton pour 9,4 millions, les traitements du personnel auxiliaire de la HES-SO//FR pour 8,6 millions et les frais d'intervention liés à la pandémie de Covid-19 pour 6,2 millions.

A relever également les charges en moins suivantes: les provisions pour pertes sur débiteurs pour 9,2 millions, l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active (Saint Aubin) pour 6,5 millions, l'amortissement des immeubles

pour 6,5 millions, l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés pour 5,9 millions et les amortissements des subventions d'investissements (notamment bâtiment SLL et énergie) pour 5,6 millions.

L'analyse opérée par la CFG confirme la position du Conseil d'Etat, c'est-à-dire que, malgré l'augmentation des charges, il ne s'agit pas de dépassements des charges prévues au budget. En effet, les principales augmentations de charges résident dans des charges « comptables », à savoir l'alimentation des fonds et provisions, les charges extraordinaires ainsi que celles, compensées, se rapportant à la HES-SO//FR.

En outre, de nombreuses charges supplémentaires ont été induites par la pandémie et le plan de relance, en très grande partie couvertes par des prélèvements sur le fonds et la provision constitués à cet effet.

Comme en 2020, les charges de personnel représentent 34% des charges de fonctionnement avec 1,3 milliard de francs, en augmentation de 42 millions. Ce sont donc 97,3 EPT supplémentaires qui ont été constatés par rapport aux comptes 2020, dont 75,3 pour l'éducation et 25 pour l'administration. La hausse des charges de personnel de 23,5 million ou de 1,7% par rapport au budget 2021 s'explique principalement par un montant supplémentaire de 8,6 millions pour du personnel auxiliaire de la HES-SO et l'engagement du personnel auxiliaire pour l'OCC et la Task force.

Cela étant, la CFG remarque que pour la première fois depuis 2014, la masse salariale dépasse les rentrées fiscales alors que le nombre d'EPT n'évolue pas de pair avec les charges de personnel (y compris la pérennisation des postes). L'explication de ce dernier phénomène se situe dans les importants engagements temporaires pour la gestion de la pandémie et ne représente ainsi pas un souci dans l'immédiat, car cela n'aura pas nécessairement des effets à plus long terme. Néanmoins, la CFG va observer avec attention la suite de ce développement.

Les subventions cantonales ont augmenté de 65,6 millions, représentant 42,3% des charges de fonctionnement avec 1,7 milliard. Les raisons principales sont les mesures de soutien cantonales liées au Covid, +79,4 millions, les mesures du plan de relance, +22,3 millions, l'assurance-maladie, y compris le financement du contentieux, +5,5 millions, et les institutions spécialisées, + 4,5 millions.

Les revenus supplémentaires sont de 286,3 millions de francs et ont notamment été influencés par les variations suivantes: la répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS pour +149,4 millions, la récupération auprès de la Confédération de frais liés à la pandémie de COVID-19 pour + 80,8 millions, les prélèvements sur provisions (dépenses et mesures d'aide COVID-19) pour +46 millions, les prélèvements sur le fonds de relance pour +24,7 millions, la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg pour +12 millions, et la part à l'impôt anticipé pour +9,3 millions.

Les revenus en moins sont les suivants: les prélèvements sur provision BNS pour -75 millions, les prélèvements sur le fonds d'infrastructures pour -12,6 millions, et les prélèvements sur provisions liées à des mesures concernant le personnel pour -7 millions.

En termes de revenus fiscaux, les variations sont les suivantes: les impôts directs des personnes physiques pour +17,6 millions, les impôts directs sur les personnes morales pour -5,9 millions — on remarque au passage que le PF17 est maintenant entièrement réglé et que le résultat se rapproche des prévisions —, les impôts fonciers et sur les gains en capital pour +11 millions, les droits de mutations pour +14.1 millions, les impôts sur les successions et donations pour +5,7 millions, les impôts sur les loteries, véhicules à moteur et chiens pour -0,8 million.

La fiscalité cantonale régresse de 4,3% ou 61,1 millions par rapport à 2020. Il s'agit du premier fléchissement de la fiscalité depuis 2011.

A relever également une péréquation financière qui remonte à 460,7 millions de francs, soit une péréquation financière fédérale en augmentation mais légèrement inférieure (-1,8 millions) à la cible budgétaire.

Il convient ici de préciser que la CFG a pleinement conscience de l'importance des revenus externes en lien avec les revenus BNS et la péréquation financière, un domaine sans visibilité ni maîtrise du point de vue des cantons. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la CFG a pu bénéficier d'une présentation fort intéressante de la part de M. le Trésorier de l'Etat sur les perspectives en matière de péréquation financière pour notre canton et je l'en remercie ici encore une fois au nom de la Commission.

En résumé, cela va faire très mal entre 2030 et 2031, probablement plus de 100 millions de baisse d'une année à l'autre, puis durable, en raison de l'effet cumulé d'une diminution progressive des montants touchés en vertu de la péréquation des ressources, de la régression de la compensation des cas de rigueur et de la disparition, complète et durable, d'une année à l'autre, des contributions complémentaires RFFA. Il conviendra donc d'anticiper ce choc suffisamment tôt afin de l'absorber sur plusieurs exercices budgétaires.

En 2021, les dépenses du compte des investissements se sont élevées à 133,4 millions de francs. Ce chiffre est inférieur (- 36,2%) à ce qui avait été prévu au budget. L'écart s'explique principalement par des dépenses moindres pour les

achats d'immeubles et les constructions d'immeubles, d'achats de titres (Bluefactory Fribourg Freiburg SA) ainsi que des subventions d'investissements moins importantes que prévues. Alors que pour l'année écoulée, l'écart entre les comptes et le budget au niveau des investissements peut aisément s'expliquer par les effets de la pandémie, la CFG attend avec intérêt le rapport sur le postulat Dafflon/Wicht 2021-GC-100 intitulé « Investissements bruts cantonaux : pourquoi de telles différences systématiques entre les budgets et les comptes ? » afin de mieux cerner cette problématique soulevée et discutée à maintes reprises au sein de notre Parlement comme de la CFG.

Finalement, permettez-moi encore de relever deux points spécifiques qui ont nourri les débats au sein de la CFG dans le cadre de l'examen des comptes et des différents rapports de gestion 2021.

Premièrement, la décentralisation des missions du SITel n'a pas encore emporté la pleine conviction de la CFG. Cette dernière va dès lors examiner de manière plus approfondie les avantages et désavantages de la nouvelle mission donnée à ce service transversal et stratégique.

Deuxièmement, et vous vous en doutez certainement, la situation financière de l'HFR n'a pas laissé de marbre notre commission, c'est le moins que je puisse dire. Dans le cadre de nos discussions, nous nous sommes entre autre intéressés à la situation préoccupante des liquidités de l'HFR et des difficultés rencontrées par l'HFR de financer même des investissements de remplacement indispensables. La CFG a également examiné la pertinence du fait que l'Etat perçoive un intérêt sur la ligne de crédit accordée à l'HFR. Il va sans dire que la CFG va continuer à examiner avec attention la situation financière de l'HFR et je crois ne pas trop m'avancer si j'affirme que nos débats seront encore plus pimentés au vu du départ du directeur financier de l'HFR que nous venons d'apprendre, comme vous, ce jour.

Pour conclure, je souhaite réitérer mes remerciements à l'ensemble du personnel de l'Etat, qui pour la deuxième année consécutive a été particulièrement sollicité. Les revenus externes importants ont largement contribué à ce résultat équilibré. La CFG note que les charges ont été maîtrisées malgré la pandémie et que les effets de la crise sanitaires ont été absorbés.

Partant, la CFG a accepté le décret relatif au comptes 2021 de l'Etat à l'unanimité et vous invite à en faire de même – si ce n'est pas à l'unanimité, à tout le moins à une très large majorité.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé les comptes 2021 et fait les commentaires suivants.

La première chose qui frappe est bien sûr la dépendance de notre canton aux recettes extérieures. Evidemment, on relève tous avec satisfaction le versement extraordinaire de la BNS de près de 150 millions de francs, de même que l'augmentation notable des recettes issues de la péréquation financière fédérale, plus de 460 millions au total en 2021.

C'est grâce à ces recettes externes que le canton de Fribourg a fait face avec générosité aux conséquences de la crise COVID et ce sont ces mêmes recettes qui nous permettent encore de reconstituer des provisions et des fonds pour les années à venir. Néanmoins, ces recettes ne seront pas forcément pérennes, en particulier celles de la RPT, dont on sait qu'à moyen et long termes elles seront significativement plus basses. Deux chiffres illustrent cette situation de dépendance. Sur les 4 milliards de dépenses, la fiscalité cantonale ne couvre que 1,4 milliard, soit le 35% des dépenses. Au niveau des dépenses, on relève à nouveau la croissance des charges de personnel, soit 43 millions de dépenses supplémentaires par rapport aux comptes 2020 dont 14 millions liés au personnel auxiliaire engagé pour faire face au COVID. Pour la première fois, la masse salariale dépasse la fiscalité cantonale. Evidemment, la crise COVID impacte encore les comptes 2021, comme en 2020, avec des dépenses nettes à la charge du canton de 168 millions sur les deux exercices 2020 et 2021.

Enfin, il est aussi utile de rappeler que la formation, la santé et le social représentent ensemble plus de 77% des dépenses de l'Etat. Par conséquent, il est faux d'affirmer, comme le font certains motionnaires, que la formation, en particulier l'Université, le social ou la santé, sont les parents pauvres de la dépense publique. Les chiffres démontrent le contraire. A propos de la santé, il existe au bilan de l'Etat au 31 décembre 2021 une provision de 40 millions pour l'assainissement de l'HFR. L'hôpital cantonal devra aussi faire sa part de devoirs et ne pas seulement compter sur les deniers du canton en pensant que cela règlera tous ses problèmes.

Au niveau des recettes, il est réjouissant de constater que les impôts directs sur les personnes physiques continuent leur croissance et ne sont nullement impactés, ni par le COVID ni par les modestes réductions d'impôts octroyés par le Grand Conseil. Les impôts directs sur les personnes morales fléchissent un peu compte tenu de la réforme fiscale mais dans une proportion somme toute assez modeste. Ceci dit, nous pensons que le canton de Fribourg doit poursuivre ses efforts pour réduire la fiscalité des personnes physiques. En effet, la réforme fiscale des entreprises, imposée par l'OCDE et sur laquelle la Suisse a évidemment intérêt à s'aligner compte tenu du mécanisme prévu, cette réforme va annihiler les avantages concurrentiels dont la Suisse pouvait se prévaloir en matière de fiscalité des entreprises. Par conséquent, la seule alternative qui subsiste pour maintenir une attractivité fiscale de notre pays, respectivement de notre canton, est d'agir rapidement sur la fiscalité des personnes physiques et en particulier l'impôt sur la fortune. Les mesures prises jusqu'à présent sont trop

modestes pour avoir un quelconque impact. Et en comparaison intercantonale, le canton de Fribourg demeure un canton économiquement faible, la fiscalité restant un des rares outils à disposition pour améliorer cet état de fait.

D'autre part, le canton a un rôle anticyclique à jouer dans le contexte économique actuel avec la hausse des prix, en particulier les prix de l'énergie, qui impactent tout le monde. La bonne santé financière du canton nous incite à penser qu'il faut compenser, du moins en partie, la perte de pouvoir d'achat de nos concitoyens par une réduction de l'impôt sur le revenu.

Lors de la crise COVID, nous avons voté des aides à l'économie quoi qu'il nous en coûtât. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des contribuables de notre canton que nous devons soutenir face aux effets néfastes de l'inflation qui se profilent. Et l'économie fribourgeoise en profitera aussi.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre approuve les comptes 2021 de l'Etat et félicite le Conseil d'Etat et l'Administration des finances pour la bonne gestion des finances publiques.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Les comptes de l'Etat, que j'ai l'honneur de vous présenter pour la première fois, parviennent à l'équilibre en 2021 et ceci malgré un contexte chahuté. Le résultat positif de 700 000 francs inclut d'importantes affectations aux fonds et aux provisions ; des affectations rendues possibles grâce, en particulier, à une part au bénéfice de la BNS beaucoup plus conséquente que prévu et des revenus issus de la RPT à la hausse. Le recours à des fonds pour assumer les dépenses liées à la pandémie ainsi que l'évolution favorable de certains revenus fiscaux ont également permis d'obtenir ce résultat. Dans ce contexte, la maîtrise des charges constitue bien évidemment un paramètre essentiel pour mener une politique financière saine à long terme.

Concernant les revenus de 2021, ceux-ci progressent de 7,6% par rapport aux prévisions budgétaires. Comme je l'ai déjà mentionné, cette évolution est due principalement au versement, encore jamais atteint jusqu'alors, de la part au bénéfice de la BNS, soit un montant de 149,4 millions de francs. Il faut également relever le versement de 80,8 millions de francs de la part de la Confédération, ceci afin de compenser partiellement les dépenses majeures engagées par le canton en faveur des mesures de lutte contre les effets de la pandémie.

Concernant les produits de la fiscalité, ceux-ci sont supérieurs au budget de 3,1%, soit une hausse de 41,7 millions de francs, notamment en raison de la croissance marquée de l'impôt sur les droits de mutation (+14,1 millions) et de l'impôt sur le gain en capital (+12,8 millions), soit deux sources d'impôts qui n'évoluent pas de manière linéaire d'une année à l'autre.

Le recours aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux a finalement été moins important que prévu: les excédents concernent les dépenses en lien avec la pandémie ainsi que le financement des mesures de relance.

Au niveau des charges de fonctionnement, le total dépasse de 285,9 millions de francs le montant prévu initialement au budget. Cette hausse est due principalement aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire. Notamment avec des charges de transferts qui ont fortement augmenté en raison des différentes mesures prises, dont les montants alloués en faveur de l'économie pour les cas de rigueur. Les comptes enregistrent également une hausse de certaines charges de personnel supplémentaires dans différents services, soit des ressources mises à disposition pour la vaccination, le testing, le tracing et la Task Force sanitaire.

Au chapitre des financements spéciaux et des charges extraordinaires, j'aimerais mentionner l'augmentation de 25 millions de francs de la provision qui contribuera à futur à assainir le bilan de l'HFR, la reconstitution partielle de la provision BNS avec 25 millions de francs ainsi que la constitution d'une provision afin de couvrir les risques de fluctuations de la part cantonale à l'impôt anticipé (+ 10 millions de francs). Pour mémoire, en 2020, nous avons utilisé 50 millions de francs de la provision BNS afin d'assurer le financement des mesures COVID.

A ces diverses opérations s'ajoutent 45 millions de francs d'attributions en faveur du fonds d'infrastructures, montant qui permet de préfinancer des investissements futurs.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement en 2021, celles-ci sont inférieures d'environ un tiers par rapport à ce qui avait été estimé au budget. Cela est dû à des dépenses moindres pour les achats et constructions d'immeubles ou à des achats de titres qui n'ont pas été réalisés selon la planification. Plusieurs subventions d'investissement se sont avérées moins importantes que prévu, notamment en ce qui concerne la construction du bâtiment du Smart Living Lab, les améliorations foncières, l'énergie et les endiguements. Au final, le volume des investissements 2021 est quasi identique à celui de 2020.

Avant de conclure cette entrée en matière, j'aimerais vous faire un bref résumé des coûts liés à la pandémie, qui se chiffrent à hauteur de 177,7 millions de francs pour 2021. En prenant en compte les montants de 2020, ce sont 263,7 millions de francs qui ont été dépensés à ce jour pour les mesures cantonales d'aide à l'économie, à la culture et au sport, pour les mesures du plan de relance ainsi que pour les autres coûts liés à la pandémie tels le soutien à l'HFR ainsi que les mesures prises par l'OCC et la Task force sanitaire (testing, tracing, vaccination). Dans ce montant global, la part consacrée aux mesures en faveur de l'économie cantonale, à la culture et au sport s'élève à plus de 155 millions de francs.

Pour les années 2020-2021, le coût net à charge du canton représente une somme de 168 millions de francs. Des dépenses sont encore à prévoir sur l'exercice 2022, en particulier en ce qui concerne les cas de rigueur, le soutien au réseau hospitalier ainsi que le financement des dispositifs sanitaires concernant le testing, le tracing et la vaccination notamment. Leur importance dépendra toutefois de l'évolution de la situation sur le front de l'épidémie. Pour terminer, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier mes collègues du Gouvernement ainsi que les responsables des unités administratives qui ont œuvré afin de respecter le budget. Mes remerciements s'adressent aussi à tous les collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique pour leur engagement et la qualité soutenue de leur travail malgré les circonstances parfois difficiles.

Au final, compte tenu de la crise sanitaire à laquelle il a fallu faire face, le Conseil d'Etat est satisfait du bon résultat des comptes 2021. Même si celui-ci repose avant tout sur des revenus externes au canton, notre situation financière demeure solide, en particulier grâce à une bonne maîtrise des charges et à une anticipation des risques. Cette politique financière prudente et constante a démontré la capacité de l'Etat à assumer des chocs tels que ceux subis au cours de ces deux dernières années. Elle a permis d'apporter rapidement les réponses nécessaires aux besoins de la population et de l'économie, ceci sans péjorer de manière trop importante les finances cantonales et en garantissant le développement de prestations publiques de qualité. Le Conseil d'Etat constate en outre avec satisfaction que les résultats financiers des communes, partiellement publiés à l'heure actuelle, sont pour l'essentiel très favorables, ce qui contribue aussi, pour notre canton, à la sécurité et la stabilité des finances publiques.

C'est sur ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur les comptes 2021 et à les accepter.

Ingold François (VEA/GB, FV). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance des comptes 2021 avec toute l'attention requise. Nous avons pu constater le résultat réjouissant de cet exercice, comme d'habitude. Les raisons sont multiples: une excellente gestion, extrêmement précautionneuse, des deniers publics, l'or de la BNS, une péréquation intercantonale favorable et, surtout, la faiblesse récurrente des investissements. Je me permets de mettre en exergue quatre éléments.

Tout d'abord au niveau de la pandémie: malgré les millions de francs engagés pour le soutien à l'économie et à la santé, nous présentons une fois encore un exercice bénéficiaire. Cela nous interroge. Nous avons engagé 71 millions de francs supplémentaires, issus en grande partie des provisions et du fonds de relance. Mais sur les dépenses liées au COVID de presque 200 millions, combien était réellement à la charge du canton? Moins de la moitié. J'oserais presque dire que comptablement, heureusement que nous avons eu le COVID, sinon nous aurions de nouveau pas loin du milliard de fortune. Les VERT·E·S et allié·e·s auraient apprécié un plus grand sacrifice pour les restaurateurs, les indépendants, les personnes qui ont perdu leur travail, les employés de l'Etat et j'en passe. On aurait pu attendre une meilleure valorisation des salaires dans le secteur de la santé, surtout après le plan d'austérité des années 2010. C'est un peu la double peine pour certains salariés de l'Etat de Fribourg.

Nous avons des craintes fondées pour l'HFR. Le pronostic vital semble être engagé. L'hôpital est toujours en faillite clinique et mis sous perfusion financière par le canton. L'anamnèse de l'Inspection des finances n'a pas encore permis une amélioration notable de l'état général du patient et la préparation d'un traitement de choc a été attribuée à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle.

Le lyrisme de la métaphore ne doit pas nous empêcher de voir la réalité des chiffres : 350 millions de dette cumulée, un budget 2022 peu optimiste, des hospitalisations hors canton toujours en augmentation. On articule 1 milliard de francs pour assainir et construire un nouvel hôpital. Mais heureusement, l'Etat de Fribourg a fait une provision de 25 millions en 2021. On ne peut pas dire qu'on soit sauvé. Je parlerais plutôt d'un emplâtre sur une jambe de bois.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s attend du courage du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour prendre en main les problèmes de l'HFR. Si le peuple fribourgeois veut un hôpital cantonal, ce qui ne semble pas disputé, les uns doivent retrouver la confiance des patients tandis que d'autres devront mettre la main au porte-monnaie.

L'Etat de Fribourg n'investit pas ou peu. Les investissements sont sans cesse repoussés et quand on construit, en règle générale, le budget explose (pisciculture, Grangeneuve, BCU, Collège St-croix,...). Donc, non seulement on engage peu d'argent, mais en plus, quand on en engage, on presse tout au maximum, on prend les entreprises les moins chères, les calculs les plus favorables et on se retrouve systématiquement avec des crédits supplémentaires. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s veut plus d'investissements, mais des investissements qui portent l'empreinte de notre temps, les valeurs des générations futures et répondent aux besoins de demain.

La durabilité et le climat semblent toujours être des préoccupations relatives pour le Conseil d'Etat. Je cite un paragraphe éloquent en page 12 du message : «Début 2021, le Grand Conseil a donné son feu vert au financement de la première partie de la Stratégie à travers un décret, en autorisant même une dépense supérieure à ce qui avait été demandé, soit 13,9 millions de francs au lieu de 9,5 millions. Un signal fort en faveur de la durabilité, thème sous lequel est placé l'année présidentielle».

Comment peut-on parler de signal fort quand le rapport du GIEC parle de situation catastrophique? Quand nous voulons une politique forte en matière de climat, le Conseil d'Etat nous parle en page 14 de boussole21. La boussole21 est un outil qui date de 2004. A cette époque, les voitures électriques n'existaient pas, les problèmes d'approvisionnement électrique n'existaient pas, on installait des chauffages à mazout à condensation à tour de bras et on utilisait la Cathédrale St-Nicolas comme rond-point. On n'a pas besoin d'une boussole: tout le monde sait qu'on va droit dans le mur. Si l'Etat de Fribourg investissait les années prochaines autant dans l'assainissement des bâtiments et dans le solaire que pour une pandémie de COVID-19, le parc immobilier cantonal serait assaini en moins de 10 ans et notre production d'électricité indigène serait largement excédentaire. On pourrait même en vendre à l'Allemagne.

Dans cette idée, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va déposer un postulat qui demande au Grand Conseil d'obliger le Conseil d'Etat à réaliser une étude visant à évaluer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030, en conformité avec le plan climat, de tous les actuels et futurs investissements de plus de 5 millions.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera les comptes avec les remarques formulées.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux attendait avec anxiété les comptes 2021, année durant laquelle le canton n'a pas ménagé ses efforts pour venir en aide aux entreprises et à la population ainsi que pour relancer l'économie suite au Covid.

Comment ces plus de 90 millions de charges supplémentaires nettes - après soustraction des subventions fédérales, qui s'élevaient à 80,8 millions - allaient-elles impacter les finances de l'Etat? C'est donc dans un premier temps avec soulagement que le groupe a pris connaissance d'un résultat qui se boucle avec un excédent de revenus de 121,7 millions de francs avant les opérations de clôture. Ce premier soulagement passé, on doit s'inquiéter que ce beau résultat repose essentiellement sur l'augmentation des revenus externes au canton: 149 millions de francs proviennent de la BNS, 460 millions de la péréquation financière. Or, vu le contexte international, on peut craindre avec raison que ces sources vont se tarir et que Fribourg devra compter sur ses propres forces pour créer des richesses.

Cet état de fait doit constamment rester présent lors des choix que va effectuer le Conseil d'Etat dans l'élaboration de son programme de législation. Si la maîtrise des charges est un principe de base, cela ne signifie surtout pas que le canton doit limiter ses actions à celles d'un gestionnaire. Après des années de petits pas, le Conseil d'Etat doit oser se lancer dans des projets novateurs. Il a tout en mains pour bien faire: une situation géographique idéale, le bilinguisme, une université de très haut niveau et jouissant d'une très bonne réputation alors même que ses infrastructures sont obsolètes, des hautes écoles compétentes, ainsi que des entreprises qui désirent se développer. Or, on doit constater que des crédits d'investissement n'ont de loin pas été utilisés. Ils sont en recul de 30% par rapport au budget 2021.

Sans vouloir jeter la pierre à quiconque, on peut quand même se demander si les processus pour la réalisation d'infrastructures sont vraiment performants. Le dossier de la pisciculture a bien démontré le manque de transversalité entre les services. Des constructions attendent depuis des années – pensons simplement au dossier de la Tour-Henri, qui est bloqué alors que tous les acteurs sont étatiques ou paraétatiques. Ce dossier donne une image peu dynamique du canton alors que d'autres osent casser leur image de canton rétrograde. Osons nous comparer aux autres pour nous motiver à aller de l'avant. Je pense particulièrement au Valais, qui a su créer le pôle d'innovation Energypolis et qui maintenant va réaliser sur le même modèle le pôle santé, soit un investissement total prévu de 335 millions en quinze ans. C'est le canton qui a attiré 2314 entreprises en 2021, soit le chiffre le plus élevé de Suisse romande. Ce chiffre correspond à une hausse de 11% par rapport à l'année précédente.

Pour terminer sur une note positive, le PLR/PVL met de grands espoirs dans la politique foncière active du canton. Il est heureux du succès aux urnes. Il souhaite vivement que ces sites soient des incubateurs de nouveaux projets et que des emplois à haute valeur ajoutée y soient créés.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Le groupe socialiste a examiné les comptes du canton avec énormément d'attention. Il acceptera l'entrée en matière.

Pour commencer, il remercie l'ensemble du personnel de l'Etat qui a oeuvré au fonctionnement de ce dernier et au bien de la population dans une période compliquée avec le Covid. 121 millions de bénéfices avant investissements, cela peut séduire. Néanmoins, on a constaté très clairement que ce bénéfice était aléatoire et pouvait être hypothéqué par les revenus de la BNS mais également par la péréquation financière. On sait qu'à l'aune des années 2030 cela aura des conséquences extrêmement concrètes.

On a pris note des investissements qui ont été faits et des dépenses qui ont été faites liées au Covid. Une grande partie de ces investissements ont profité à la population. Cela est déterminant dans les périodes qui nous occupent.

Toutefois, certains autres points méritent encore quelques questions. La problématique essentielle, c'est le constat que le revenu des impôts dépasse la masse des salaires. Ce constat fait craindre des conséquences lourdes pour les dépenses sociales,

pour la formation, pour la santé. Les appels récurrents aux baisses fiscales pour les plus riches nous font également craindre ce point-là. Lors des débats de la Commission des finances et de gestion, les réponses du commissaire du Gouvernement nous ont rassurés. Toutefois, nous resterons particulièrement attentifs et vigilants. On attend du Gouvernement une politique ambitieuse dans les domaines précités: le social, la formation et la santé. Ce sont les éléments essentiels du rôle de la collectivité, d'autant plus que ceci a un impact direct sur l'économie et sur la population.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Comme l'a déclaré notre chef de groupe tout à l'heure, nous avons salué le très bon résultat des comptes 2021 tout en regrettant que cette santé financière et les résultats plus que positifs avant les opérations de clôture n'ait pas été plus utilisés pour répondre à des besoins essentiels de notre population et à l'impératif de développement respectueux et durable.

Les comptes bouclent avec un excédent de revenus de 700 000 frs mais ceci après une attribution de 121 millions à différents fonds et réserves, donc l'excédent de recettes est supérieur à 120 millions, ce qui représente plus de 3,2% du total de l'exercice. De plus, ces fonds étant totalement affectés, la fortune de notre canton l'est donc à plus de 99% et on n'a plus aucun montant disponible pour d'autres tâches que celle prévues dans les différents intitulés de ces fonds et réserves. Les opérations de clôture et l'attribution de montants à des fonds de réserve sont indéniablement de la compétence de l'exécutif, mais personnellement je regrette que notre Grand Conseil n'ait pas la possibilité de donner un avis et de faire des suggestions avant bouclage et information à la presse. Peut-être qu'une modification de procédure sur cet objet se justifierait.

Le postulat annoncé par mon collègue Ingold vise à renforcer les mesures du plan climat et nous sommes persuadés que la bonne santé financière de notre canton permet de développer un soutien accru aux familles et aux jeunes, qui ont vécu des années difficiles depuis 2020. Des nouvelles à la Radio Suisse Romande ce midi nous donnent des chiffres qui préoccupants, soit plus de 8,5% de la population en situation de pauvreté. Si l'on augmentait de 500 frs le seuil de cette limite ce serait plus de 20% de la population qui serait concernés.

Tout d'abord, la pandémie a impacté fortement les besoins familiaux, espaces de vie, outils informatiques pour tous les membres de la famille pour le travail, la formation, diminution des revenus avec du chômage partiel, pertes de revenus pour indépendants, pertes d'emploi. Pour les familles, la situation s'est complexifiée et tendue au niveau financier, en particulier pour les bas et moyens revenus.

Le Covid marquant une pause que nous espérons durable, une autre difficulté mise entre parenthèses ces dernières années ressurgit : l'inflation. Les projections actuelles évoquent une inflation actuelle de 2,6%. Les taux hypothécaires ont plus que doublé, ce qui aura des répercussions prochaines tant pour les propriétaires que pour les locataires. Les intérêts sont toujours égaux à zéro. Les augmentations salariales sont en négociations mais ne fourniront en aucun cas une pleine compensation.

Il est donc urgent de pouvoir mieux soutenir les familles. Pour ce faire, nous soutiendrons une augmentation des allocations familiales telle que proposée par la motion de nos collègues socialistes, dont nous discuterons encore ce jeudi, et forcerons la mise en œuvre rapide des PC familles par l'initiative parlementaire que j'ai déposée avec ma collègue Bernadette Maeder.

La bonne santé financière de notre canton dans ces années difficiles, alors que le soutien indispensable des pouvoirs publics est de plus en plus sollicité, ne doit pas donner place à des baisses d'impôts qui seront (ou sont déjà) sollicitées par la droite et qui ne profitent qu'aux citoyens les mieux lotis, mais elle doit répondre à des impératifs sociaux et environnementaux urgents.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je prends la parole comme porte-parole du Centre et pour l'entrée en matière des comptes 2021, qui seront validés à l'unanimité par le groupe Le Centre.

Pour moi, c'est la sixième fois que je prends la parole dans ce cadre-là comme chef de groupe et je tiens à vous dire que j'ai relu mes anciennes notes, je répète plus ou moins six fois la même chose. C'est plutôt un bon signe si je vous dis cela. Les six dernières années, nous avons des comptes avec une belle surprise, qui sont encore une fois très favorables et on ne peut être que satisfait de cet état de fait. Il y a par contre des choses qui ont changé, des plus et des moins.

Plus de 4 milliards, c'est beaucoup d'argent. Ce sont 12 500 frs par habitant fribourgeois par an, 1050 frs par mois et par habitant. Je pense que c'est énorme. C'est une belle surprise comme l'a dit M^{me} de Weck tout à l'heure. Pour moi aussi. Je ne m'attendais pas à de si bons résultats et on ne peut que s'en réjouir et ceci malgré la pandémie du Covid, qui nous a fortement touchés et malgré les réformes fiscales sur les entreprises et le contexte difficile. Il est vrai, le chiffre qui compte par rapport à cela, ce sont les 121,7 millions avant clôture. Pour y arriver, il y a beaucoup de plus et de moins. Je vais en prendre quelques-uns.

Les charges sont maîtrisées. On a absorbé pour ce dernier exercice des coûts totaux Covid de 177,7 millions. On a pu mettre 45 millions au fonds d'infrastructures, 24 millions aux mesures de relance. Concernant le personnel, son augmentation est tout à fait correcte et proportionnelle à l'augmentation de la population. Cela a été dit par plusieurs d'entre vous, on doit quand même un peu faire attention. Les charges de personnel, pour la première fois, ont dépassé les revenus de l'impôt. Cela s'explique probablement par la baisse des recettes fiscales et par le personnel supplémentaire engagé par rapport au Covid.

Pour les personnes physiques, on enregistre -7,1% d'entrées fiscales et les personnes morales -11,1%. Ce sera intéressant de savoir, Monsieur le Commissaire, si on peut par rapport à cette diminution fiscale l'attribuer principalement au Covid ou bien aux baisses fiscales qui ont été déterminées. Cela pourrait être extrêmement intéressant.

Concernant les fameux revenus extraordinaires, il est vrai qu'il faut un peu s'en méfier, surtout de la BNS, mais je pense que la BNS a eu raison de donner beaucoup plus aux cantons que ce qu'elle faisait d'habitude. On en a bénéficié et ces 149,4 millions de francs tombaient terriblement bien. Il faudra s'en méfier à l'avenir. On n'aura jamais de tels montants systématiquement à disposition. Un autre chiffre qui peut être réjouissant et inquiétant est la péréquation financière fédérale. Elle passe de 390 à 461 millions de francs. C'est une augmentation de 71 millions de francs. Je crois que pour les prochaines années on aura plus ou moins ces montants d'après ce que j'ai pu lire dans les documents. A partir de 2028-2030, il y aura un gap à absorber de plus 100 millions de francs. C'est surtout là qu'il faudra faire attention.

Je relève aussi avec satisfaction le bénéfice de la BCF de plus de 12 millions par rapport à ce qui a été budgété. Finalement, notre fortune de l'Etat, il est peut-être vrai que s'il n'y avait pas eu ce problème du Covid on friserait à nouveau le milliard. Notre fortune a pu augmenter et j'espère que cela nous permettra aussi d'être encore plus actifs dans tout ce qui concerne l'écologie, le réchauffement climatique et aussi pour notre HFR. Un point négatif, cela fait aussi six ans que je le dis, ce sont les investissements. C'est un peu la mauvaise note. On vote pour 209 millions d'investissements et le compte boucle avec 133 millions de francs de dépenses. C'est justement maintenant que l'on avait besoin de ce côté anticyclique de l'Etat et justement de mettre à disposition des montants pour l'économie, -36%. Il faudra trouver une réponse à notre postulat. Je pense que cela peut être aussi le manque de personnel sur le marché pour réaliser certains ouvrages d'art. Il y a là certainement un problème et c'est pour cela qu'on n'a pas un 6 au *ranking* de la bonne gestion financière mais un 5.8, car au niveau des investissements c'est systématiquement un problème entre les montants votés et les montants dépensés.

En conclusion, je crois qu'il faut le dire, il faut être satisfait de ces comptes. Le groupe Le Centre est très satisfait. Il faut maintenir aussi, et je partage l'avis de M. Peiry, les baisses fiscales qui ont été décidées, car si notre péréquation financière a augmenté, c'est parce que justement l'indice de ressources a baissé pour le canton de Fribourg. On ne peut pas demander plus aux contribuables fribourgeois sur leurs efforts contributifs. Dans ce sens-là, je partage l'avis que l'impôt ne doit en tout cas pas être augmenté, mais il faut maintenir notre cap de viser la moyenne suisse.

Un merci particulier au Gouvernement de l'ancienne législature 2021 d'avoir bien géré ces comptes, un merci à l'administration et à tout le personnel de l'Etat, qui a joué le jeu, parce que c'est seulement ensemble que l'on arrive à présenter des comptes satisfaisants.

Nous allons unanimement entrer en matière.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je souhaite remercier toutes celles et ceux qui se sont exprimés et qui entrent en matière.

Je ne vais pas répondre à chaque intervention mais regrouper quelques thématiques qui ont été abordées dans différentes interventions.

C'est avec satisfaction que l'on constate que la Commission des finances et de gestion partage l'avis des groupes, qui ont exprimé leur inquiétude quant au volume des investissements. C'est un thème récurrent, que ce soit à la CFG ou dans ce conseil. Il est vrai que les attentes sont fortes. Elles ont été exprimées encore une fois aujourd'hui.

Une autre thématique, la fiscalité, a été abordée par plusieurs intervenants. Je me permets ici de corriger l'intervention de notre collègue Armand Jaquier. C'est bien la masse salariale qui a dépassé les rentrées fiscales et non l'inverse. Je me permets cette petite correction. La CFG n'a pas examiné les différents postulats ou instruments parlementaires qui ont été annoncés dans certaines interventions aujourd'hui. Je ne peux donc pas m'exprimer à ce niveau-là. Par contre, par rapport à la question de la fiscalité et des éventuelles baisses, je me permets de paraphraser un haut fonctionnaire de l'Etat, qui nous dit qu'il faut lorsque l'on interprète ces chiffres garder en tête les temporalités, à savoir que la baisse du coefficient d'impôt pour 2022 n'était pas encore connue au moment de l'établissement des comptes 2021. Il faut donc interpréter les chiffres des comptes 2021 et la fiscalité des éventuelles futures modifications vers le haut ou vers le bas aussi à la lumière de cette temporalité.

Pour terminer, c'est évidemment avec satisfaction que je prends note que les groupes partagent l'avis de la CFG qu'il faut rester particulièrement attentif à une forme de dépendance de revenus tiers, à savoir la participation de la BNS ainsi que la péréquation intercantonale.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions, pour votre attention et pour votre entrée en matière. Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter, juste un ou deux éléments à relever.

Monsieur le Député Ingold, je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris ce que vous avez dit. Vous avez laissé entendre que l'apport cantonal quant aux coûts du Covid était inférieur à la moitié. En tout cas, en direct on est à 263 millions brut. En chiffres nets, on est à plus de 168 millions. Cela fait quand même une majorité, sachant évidemment que la Confédération

a beaucoup aidé avec les indemnités RHT et les prêts aux entreprises. Il y en a là presque pour un milliard. C'est d'autres montants, mais c'est aussi une autre catégorie. Le canton a vraiment mis la main au porte-monnaie et n'a pas hésité à soutenir dans ce cadre de la pandémie le domaine de l'hôtellerie et de la gastronomie aussi. Je crois qu'on a été le premier canton à tout de suite prévoir un plan de relance et de soutien à ces différents secteurs de l'économie.

Pour ce qui est de l'HFR, qui est sans conteste un point important, nous avons mis 25 millions. Avec cela, on a une réserve d'assainissement à hauteur de 40 millions maintenant, sans compter l'aide directe du canton à l'HFR pour les deux dernières années, qui atteint 70 millions. On est tout à fait conscients que ce n'est pas cela qui va assainir la situation de l'HFR, mais c'est une première réserve d'urgence qui a été constituée ainsi au niveau du canton.

Monsieur Jaquier, vous avez relevé trois points importants: social, formation et santé. Si je regarde l'actualité, les réfugiés d'Ukraine, l'éducation numérique et l'HFR, on se retrouve et certainement qu'on converge sur l'importance de ces trois thèmes, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir dans la législature dès cette année pour être aussi actifs que vous le souhaitez.

Pour les opérations de clôture, évidemment qu'on est contents en soi qu'il y ait des opérations de clôture à la hausse comme c'est le cas. Si les choses suivent leur cours normal, on a un budget équilibré et on n'a pas ce problème. Evidemment, on utilise ces montants non seulement pour des fonds qui sont du préfinancement mais aussi des provisions en vue de prévenir des risques qui sont déjà décelables et prévisibles. J'ajoute que ces fonds sont affectés, mais il y a quand même une cinquantaine de rubriques différentes dans cette structure affectée, ce qui permet de toucher largement tous les secteurs de notre société.

Enfin, les investissements, vous êtes nombreux à les avoir relevés. Le Conseil d'Etat partage aussi cette préoccupation. Il y a un certain nombre d'explications pour lesquelles nous aurons l'occasion de revenir avec la réponse à un instrument parlementaire. Je vous le citais tout à l'heure: des achats et constructions d'immeubles qui ont été moindres que ce qui était prévu, des achats de titres qui n'ont pas pu être réalisés — ils l'ont été depuis, mais les circonstances ont été telles qu'ils n'ont pas pu l'être sur l'exercice 2021—, des subventions d'investissement qui n'ont pas été aussi importantes. Je pense au Smart Living Lab mais aussi au domaine des améliorations foncières, de l'énergie, des endiguements - On pourra y revenir - sans parler des processus ou des recours constants et donc des oppositions juridiques qui sont très importantes dans ce domaine et qui sont un frein important.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Rapporteur-e:	Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément.

Examen de détail

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Herr Dietrich ist heute krank, ich verlese seinen Bericht auf Französisch - entschuldigen Sie bitte meine Aussprache.

La CFG tiens tout d'abord à remercier la DIME, son directeur M. Jean-François Steiert ainsi que le Secrétariat général de la Direction en les personnes de M. Leu et de M^{me} de Weck pour l'accueil, pour les riches discussions et les réponses données à nos questions.

Les comptes 2021 de la DIME bouclent avec un excédent de 7,7 millions de francs (+6.1%) par rapport au budget 2021, ceci dû entièrement à un dépassement du côté des charges, qui se montent à 244,7 millions contre 237,1 millions au budget. Par rapport à 2020, cela représente une augmentation de 29,1 millions (+13.5%). Les EPT (408.13) sont en-dessous du budget de 7,19 unités.

Du côté des investissements, seuls 44,5 millions (54.7%) ont été dépensés alors que 81,3 millions ont été prévus au budget. Le montant des dépenses d'investissement 2021 est aussi en-dessous des dépenses 2020 de 7,8 millions.

La CFG a particulièrement analysé les éléments suivants découlant du bouclage des comptes 2021.

1. La deuxième année COVID impacte moins la DIME que d'autres services ou directions. Principalement le SBat a été touché pour la mise à disposition de surfaces, notamment à Granges-Paccot, et une certaine réorganisation du travail a été nécessaire, par exemple pour le nettoyage. Le SMO a aussi été touché en lien avec la baisse des recettes liées aux transports publics, le degré de couverture ayant baissé fortement. En la matière, le canton de Fribourg s'en sort un peu mieux que les autres cantons romands grâce à la part élevée des transports scolaires sur les lignes usuelles. L'accroissement de la demande en mobilité douce pousse à une augmentation des investissements pour ce type de transport. Quelques retards sont aussi à noter sur le traitement des permis.
 2. Le deuxième gros sujet, ce sont les investissements. Les démarches juridiques sont en augmentation, ce qui retarde les projets mais met aussi une pression sur les ressources juridiques de l'État. Beaucoup de projets ont été lancés durant les deux dernières législatures, mais l'adaptation des EPT ne suit pas. De plus, l'état d'entretien des bâtiments de l'État mériterait en soi plusieurs projets. Le suivi est presque complètement organisé sur informatique et des analyses et diagnostics se font actuellement par paquets de portefeuilles immobiliers. Un message sur l'assainissement des bâtiments devrait venir encore cette année. En outre, la manque d'effectifs pousse à des choix de priorisation, trois scénarios sur un axe temporel seront présentés au Conseil d'État. Le thème de l'externalisation sera aussi abordé, mais il n'y a plus beaucoup de ressources externes à disposition dans les bureaux d'ingénieurs.
 3. Troisièmement, les retards des projets d'agglomération et le décalage du versement des subventions fédérales. L'État a peu d'influence sur la réalisation des mesures. La planification pourrait être ajustée aux versements effectifs. Concernant les montants budgétés, l'idée est plutôt de libérer les montants pour que ce ne soit pas un frein si les projets se réalisent. En termes de *benchmark*, la vitesse de réalisation des projets est plus faible qu'ailleurs, principalement sur l'agglomération de Fribourg. Il faut noter que les procédures sont aussi assez complexes.
 4. Ensuite, l'effet de la réorganisation du SBat ne se fait pas encore ressentir dans les EPT malgré l'engagement de deux nouveaux postes de collaborateurs scientifiques et le retard dans un grand nombre de projets comme le montrent les reports de crédits. La demande de personnel supplémentaire viendra courant 2022 au Conseil d'État en lien avec la réorganisation et la volonté de renforcer les ressources pour les investissements. En 2021, il y a eu la création des sections. Un travail de fourmi a dû être fait pour réconcilier les postes sur le papier et sur le terrain (par exemple le personnel de nettoyage). Il est vrai que la réorganisation est lente car, en plus, il y a une grosse pression sur les projets. La dernière séance du COPIL a mené à l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie et de l'organisation. Cette étape est terminée, mais la volonté de la CFG est de poursuivre le dialogue par le biais d'une sous-commission pour suivre la mise en place de l'organisation et le déploiement de la stratégie. La prochaine séance est d'ores et déjà agendée.
 5. Cinquièmement, de nombreux mandats externes sont donnés chaque année et sont documentés de manière détaillée dans les comptes. Il faut noter que cette direction est particulièrement touchée par un dispositif légal très dense et complexe. Par exemple, pour le Service de l'environnement à lui seul, la mission est définie par pas moins de 122 bases légales. Au vu des moyens à disposition, il est difficile d'assumer pleinement les missions données sans avoir recours à des ressources externes.
 6. Enfin, il faut noter le versement de 9 millions de provisions à long terme pour La Pila. Le modèle de répartition ainsi que le montant selon la variante d'assainissement choisie ne sont pas encore connus. La provision n'est pas encore tout à fait alimentée. Un nouveau versement à la provision est à attendre au prochain bouclage. Le montant de la provision au 31 décembre 2021 est de 27 millions, ce qui correspond à 30-50% du coût revenant potentiellement à l'Etat (sous réserve de la répartition définitive et des éventuels coûts de défaillance).
- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.
-

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Rapporteur-e:	Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368)
Remarque:	Ce rapport d'activité fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Discussion

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Mit dem zusätzlichen Schub als Präsident des Staatsrates konnte der Direktor dem Motto "Nachhaltige Entwicklung des Kantons" einen hohen Stellenwert zuweisen. Der Klimaplan wurde im Juni 2021 vom Grossen Rat verabschiedet und in der Folge das schweizweit erste Klimagesetz in die Vernehmlassung gegeben.

Das im letzten Jahr ebenfalls beschlossene Mobilitätsgesetz bildet eine zeitgemässe und zukunftsgerichtete Basis für die gesamte Mobilität. Im Bereich der Raumplanung wurde die erste Änderung des kantonalen Richtplans in die Vernehmlassung gegeben. Im Jahrestakt sind nun entsprechende Aktualisierungen vorgesehen. Im Weiteren wurde der kantonale Nutzungsplan für das AgriCo-Gelände in St. Aubin genehmigt.

Im Hochbau erfolgte der Start des in einer Volkabstimmung genehmigten Projekts der Sanierung und Erweiterung der Kantons- und Universitätsbibliothek. Die sich nicht gemäss unseren Erwartungen entwickelnden Kosten werden uns schon bald mit der Gewährung eines gewichtigen Zusatzkredits beschäftigen. Die Agglomerationsprogramme 4 der Agglo Freiburg und von Mobul wurden dem Bund zur Prüfung überwiesen. Das neue Agglomerationsgesetz ermöglicht es dem Staatsrat, sowohl die Erarbeitung als auch die Umsetzung der Agglomerationsprogramme finanziell zu unterstützen. Aufgrund einer parlamentarischen Motion auf Bundesebene wurden die Perimeter der Agglomerationen überprüft. Bis am 1. März 2022 konnten die Kantone und Agglomerationen Anträge zur Perimeteranpassung stellen. In Koordination mit den betroffenen Gemeinden fanden und finden Gespräche zum Anschluss einiger Sensler Gemeinden an das Agglomerationsprogramm von Bern statt, und mittlerweile ist die zusätzliche Aufnahme der Gemeinde Ueberstorf in den Agglomerationsperimeter von Bern wahrscheinlich. In der Veyveyse laufen Vorarbeiten zur neuen Agglomeration Rivelac.

Bau- und Raumplanungsamt: Im Bau- und Raumplanungsamt läuft die Weiterentwicklung des elektronischen Baugesuchprogramms (FRIAC) weiter. Seitens der Gemeinden werden weitere Verbesserungen, insbesondere in der Miliztauglichkeit der Eingabe der Baugesuche im vereinfachten Verfahren, erwartet. Mit der IT-Plattform SyZACT werden die Arbeitszonen in den Regionen erfasst und nachgeführt. Dies erweist sich sowohl von Seiten des Bau- und Raumplanungsamtes wie auch der Regionen als zielführend. Leider konnte die Arbeitshilfe zur Regionalplanung erst in der endgültigen Fassung veröffentlicht werden, nachdem einige Regionen bereits mit der Er- beziehungsweise Überarbeitung des kantonalen Richtplanes begonnen hatten. Der Sachplan Materialabbau soll 2022 in die Vernehmlassung gehen. Dieses Dossier wird sicher intensive Diskussionen in den Gemeinden und Regionen hervorrufen. Dabei müsste grundsätzlich der Nachhaltigkeitsgedanke in den Überlegungen aller Kontrahenten einen grossen Stellenwert einnehmen. Eine ähnliche Problematik stellt sich bei der Festlegung der Standorte für die Wiederverwertung von mineralischen Bauabfällen (Brecher- und Sortieranlagen). Im Punkt 2.8 des Berichts, bei den Ortsplanungen, fehlt aus unserer Sicht die Liste der noch wartenden oder sich in Bearbeitung befindlichen Dossiers der Gemeinden. Zumindest im deutschsprachigen Teil des Kantons müssen wir feststellen, dass Vorprüfungen von Anpassungen an die Genehmigungsaufgaben von Ortsplanungen wesentlich länger als 6 Monate dauern. Nach Auskunft des Direktors sollte zumindest die Prüfung der Detailbebauungspläne nun in kürzerer Zeit möglich sein.

Amt für Umwelt: Das Amt für Umwelt unternimmt bezüglich Sensibilisierung und Information der Bevölkerung betreffend Klimaveränderung und Umweltschutz grosse Anstrengungen. In der Landwirtschaft wurden über 600 Betriebe auf das Einhalten der Gewässerschutzanforderungen überprüft.

Amt für Mobilität: Verschiedene Verbesserungen der Fahrpläne im öffentlichen Verkehr konnten eingeführt werden. So ist zum Beispiel Düdingen durch die Verlängerung der RER viermal pro Stunde mit Freiburg verbunden. Die direkte Buslinie von Freiburg nach Schwarzsee erfreut sich bereits grosser Beliebtheit. Mit der Modernisierung des Bahnhofs Bulle und der Umspurung der Linie Bulle-Broc auf Normalspur kann nach der Inbetriebnahme der Regioexpress bis nach Broc fahren.

Verschiedene Verkehrsstudien sollen der Realisierung der angestrebten kombinierten Mobilität der Zukunft dienen. Multimodale Schnittstellen sollen den Übergang vom einen auf das andere Verkehrsmittel einfach ermöglichen. Wir hoffen fest, dass unmittelbar nach den Studien die Planungen und Realisierungen folgen werden.

Hochbauamt: Das Amt wurde grundlegend reorganisiert. Die Priorisierung von 52 Gebäuden bezüglich Investitionsplanung und schrittweiser Sanierung wurde festgelegt. Die Subkommission der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission wird diesen Freitagmorgen über den Stand der Arbeiten informiert. Es ist ausserordentlich wichtig, dem zeitgemässen baulichen Zustand und dem Werterhalt der staatseigenen Liegenschaften grosses Gewicht einzuräumen und den Nachholbedarf aufzuholen.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich habe nicht viel zu ergänzen. Danke für die ausführliche Berichterstattung und die Vertiefung in die Materie der RIMU. Sie haben eine kleine Forderung gestellt, der wir gerne entgegen kommen, das ist die Publikation der ausstehenden Ortsplanungen im nächsten Jahresbericht.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction des finances

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément.

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Les comptes 2021 de la Direction des finances présentent des revenus de 190,4 millions au-dessus du budget et les charges s'élèvent à 101 millions au-dessus du budget 2021, avec des charges extraordinaires de 45 millions.

Pour les investissements, l'excédent de dépenses de 316 795 frs contre 15,1 millions au budget 2021 s'explique du fait que l'augmentation du capital-actions de 15 millions de Bluefactory SA n'a pas eu lieu en 2021 comme prévu, j'y reviendrai.

Au niveau du personnel, nous constatons une différence de -17,26 EPT par rapport au budget 2021. Il s'agit notamment de -12 EPT au SITel. À ce sujet, il convient de préciser que tous les postes sont occupés ou au concours, mais avec la taille du SITel, dans un secteur d'activité plus mobile en comparaison avec d'autres métiers à l'Etat, les départs et arrivées font qu'un écart d'EPT entre le budget et les comptes sera toujours inévitable. Autre élément en lien avec le personnel: la réforme de la Caisse de pension de l'Etat, qui a impliqué le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et qui a provoqué des départs en retraite anticipée ces trois dernières années, soit 363 personnes (275 EPT) en 2019, 331 personnes (260 EPT) en 2020 et 667 personnes (506 EPT) en 2021, ce qui équivaut à un total de 1361 personnes ou 1041 équivalents plein-temps.

Les coûts globaux du pont AVS pour l'Etat, selon les derniers comptes et les personnes parties en retraite anticipée, représentent 12,4 millions pour 2019, 13,8 millions pour 2020 et 15.1 millions pour 2021.

À l'Administration des finances, l'excédent de revenus de 720 millions est supérieur au budget pour 76 millions.

Au niveau des charges, on relèvera les provisions de 31 millions pour le COVID, de 25 millions pour la BNS et de 10 millions pour l'impôt anticipé. Il y a des revenus en augmentation de 149 millions provenant de la répartition du bénéfice de la BNS et l'augmentation de la part au bénéfice de l'exercice 2020 de la BCF chiffre à +12 millions.

Pour votre information, avec la provision pour les mesures COVID de 31 millions, la provision à fin 2021 passe à 70 millions en tenant compte d'un prélèvement sur provisions de 46 millions pour les coûts COVID non couverts aux comptes.

Comme l'a dit le rapporteur général dans l'entrée en matière, la Commission des finances et de gestion s'est préoccupée des intérêts des prêts à l'HFR, qui s'élèvent à 1,4 million aux comptes contre 700 000 frs au budget. En réponse à notre question sur ces intérêts, nous avons été informés qu'une solution a été trouvée pour 2022 avec une limite de 160 millions pour le compte courant pour permettre les investissements nécessaires à l'HFR. L'intérêt est de 1% jusqu'à 160 millions dès 2022 et

de 2,5% au-delà de ce montant. Un taux d'intérêt à 0%, nous a-t-on expliqué, reviendrait à dire que l'Etat subventionnerait le prix de revient des prestations, qui, elles, sont uniformisées au niveau suisse. Précisons encore qu'il nous a été confirmé qu'aucune banque n'est disposée à accorder une ligne de crédit à l'HFR.

Au Service cantonal des contributions, l'excédent de revenus est en hausse de 48 millions et je me limiterai à donner des précisions sur quelques postes seulement :

- > + 9,5 millions pour les impôts ordinaires des personnes physiques et des personnes morales, montant qui tient compte des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.
- > + 4,3 millions pour les impôts à la source avec une modification légale impactant significativement cette position, qui est entrée en vigueur en 2021. Il est difficile d'en estimer les effets dans leur globalité sans avoir une période de taxation complète sous l'égide de la nouvelle loi. 2021 était donc l'année de transition.
- > + 4,6 millions pour les impôts sur les gains immobiliers, avec un nombre de transactions qui est resté similaire aux années précédentes alors qu'un tassement était attendu. Dans les faits, les taux d'intérêt toujours bas ont maintenu des prix élevés dans l'immobilier.
- > + 7,4 millions pour les impôts sur les prestations en capital avec un nombre de prestations en capital en hausse, on dénombre 917 cas de plus entre 2020 et 2021.
- > + 5,7 millions pour les impôts sur les successions et donations avec un cas exceptionnel à hauteur de plus de 3 millions, ce qui explique une grande partie de l'excédent.

Dans les recettes et dépenses générales, on relèvera des charges extraordinaires pour 45 millions avec l'attribution au fonds d'infrastructures, qui, à fin 2021, se monte à 182 millions.

Finalement, les achats de titres totalisent 850 000 frs au lieu des 15,6 millions budgetés. L'augmentation du capital-actions de 15 millions de Bluefactory SA n'a pas eu lieu en 2021 comme prévu ce qui explique la différence d'avec le budget.

L'augmentation de capital a été formalisée lors d'une assemblée extraordinaire en date du 1^{er} avril 2022. A cette occasion, le capital-actions a été augmenté de 25 millions, soit un doublement du capital-actions; augmentation libérée à hauteur de 10 millions par la conversion des prêts actionnaires (Ville et Etat, 2 x 5 millions) et à hauteur de 15 millions par apport de cash, à raison de moitié par la Ville et moitié par l'Etat. Il a également été décidé d'une augmentation autorisée de capital à hauteur de 10 millions, dont l'exécution sera décidée par le Conseil d'administration de Bluefactory SA selon les besoins de cette dernière, en lien avec les investissements prévus. Le solde de l'augmentation de capital, soit de 15 millions, sera décidé par les actionnaires ultérieurement, en fonction de l'avancement du programme d'investissements prévu par la société.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction des finances

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368)
Remarque:	Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En 2021, la Direction des finances a travaillé à la gestion des affaires liées au COVID, notamment.

L'Administration des finances a ainsi mis à disposition de l'OCC dès le début de la crise sanitaire des ressources humaines pour l'appuyer dans toutes les questions financières et budgétaires. Un suivi régulier et une anticipation des besoins financiers ont été rendus possibles grâce à des séances régulières avec les responsables de l'OCC et les services concernés. L'Administration des finances a ainsi collaboré avec la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle pour l'élaboration de dispositifs d'aide dans l'examen des demandes d'aides pour les cas de rigueur et l'application des mesures de soutien aux entreprises.

Comme une priorisation dans l'affectation des ressources a dû être faite pendant la crise COVID, la réalisation de différents projets a été impactée, par exemple le projet *Transformation SAP* a subi un ralentissement en 2020 et a repris à mi-2021.

L'Administration des finances, en collaboration avec toutes les directions, a préparé un inventaire de l'ensemble des participations de l'Etat. Cet inventaire compte plus de 100 participations. Le Conseil d'Etat s'est penché sur la catégorisation et le tri des participations. Il doit maintenant décider de la stratégie de gouvernance à adopter pour chaque catégorie.

Au service des contributions, on apprend que le logiciel FriTax a été utilisé par 81% des contribuables pour remplir leur déclaration d'impôts 2020 et que 62% des contribuables fribourgeois ont déposé leur déclaration d'impôt de façon électronique. La progression ralentit. Le Service cantonal des contributions a élaboré un prototype de taxation automatique des personnes physiques avec comme but de gagner en efficacité et en efficience et a débuté un projet (eGov), qui consiste à développer les prestations fiscales en ligne pour les contribuables, les premières seront disponibles en 2022.

Au SITel, suite à la maîtrise des défis induits en 2020 par la crise sanitaire, on peut relever une importante montée en régime en 2021 de l'activité des projets, 30% de plus qu'en 2020. L'ensemble des unités administratives de l'administration bénéficient désormais de la migration de la messagerie et de la suite bureautique vers Microsoft 365, ainsi que du logiciel collaboratif Teams, qui a également remplacé une très grande partie de la téléphonie de l'Etat.

Finalement, un instrument essentiel de la gestion financière de l'enveloppe informatique de l'Etat a été édicté en début d'année par la Direction des finances: la *Directive sur les réallocations, reports de crédits et fonds d'infrastructure*. Son but est de formaliser et d'encadrer la pratique des réallocations de crédits en tenant compte des instruments de gestion financière existants et du cadre légal et réglementaire des finances de l'Etat. Ces réallocations permettent à des projets insuffisamment financés durant l'année en cours, de bénéficier d'un financement issu de projets retardés ou d'autres éléments budgétaires revus à la baisse. Ces réallocations offrent donc une forme d'agilité bienvenue tout en garantissant la transparence.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Une question concernant le point 8 relatif à l'Inspection des finances: Dans le cadre du débat sur une motion qui avait été refusée durant la législature précédente, le Conseil d'Etat avait déclaré soutenir le principe du renforcement de l'Inspection des finances. Donc, concrètement, je souhaiterais savoir quelle a été la nature de ce renforcement de l'Inspection des finances par le Conseil d'Etat pour la suite et puis si c'est possible d'avoir une comparaison, parce qu'il y avait une comparaison intercantonale qui avait été faite du nombre d'équivalents plein-temps par rapport au budget. Mais je vous prends peut-être de court. Si tel devait être le cas, serait-il envisageable, c'est un souhait que j'émetts, d'avoir dans le prochain rapport une telle comparaison (EPT par canton par rapport au budget). A l'époque, avant l'intervention du Conseil d'Etat, on était l'un des cantons qui avaient l'Inspection des finances la plus faiblement dotée, en tout cas de Suisse latine.

Et puis, une dernière question: l'Inspection des finances peut-elle contrôler une unité donnée à la demande expresse du chef ou de la cheffe de la direction concernée et, dans l'affirmative, cela s'est-il produit l'année dernière?

Vial Pierre (PS/SP, VE). Mes questions concernent le Service de l'informatique et des télécommunications, le SITel. D'abord, nous relevons que le SITel transfère de plus en plus de projets vers d'autres Directions, qui sont concernées par ses projets, qui sont plus directement concernées par ses projets. Nous ne critiquons pas en soi cette tendance, mais nous nous demandons dans quelle mesure les ressources en personnel sont également transférées vers les Directions. Nous nous demandons aussi comment le SITel s'assure que les Directions concernées ont les compétences nécessaires pour mener à bien ces projets. Ensuite, nous nous demandons quelles sont les mesures concrètes pour garder le personnel au SITel, le taux de rotation sans départ à la retraite reste élevé, à quasiment 10% selon le tableau qui figure à la page 32 du rapport. Cependant le rapport ne fait état d'aucune démission volontaire au sein du SITel, j'en déduis donc que ce taux de rotation important l'est uniquement par des contrats à durée déterminée. Nous aimerions donc avoir quelques précisions sur l'évolution de la proportion d'employés en contrat à durée déterminée au sein du SITel. Nous aimerions également avoir des précisions sur l'évolution du nombre de contrats sous mandat et de location de services, est-ce que la part de ces contrats a diminué en 2021? Enfin, nous aimerions des éclaircissements sur les réallocations budgétaires effectuées en 2021, le rapport fait état de réallocations pour un montant de 17,5 millions, ce qui représente la moitié du budget qui a été réalloué en cours d'année, cela pose donc des questions par rapport aux priorités qui ont été fixées dans le budget.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Concernant la question du député Kubski, sauf erreur de ma part, mais je pense que M. le Commissaire pourra confirmer, l'Inspection des finances a été dotée de 0,8 EPT en plus. Par rapport à votre comparaison, je n'ai pas l'information de ce qu'il en est pour les EPT. Autre question concernant l'outil à disposition du Conseil d'Etat pour ordonner un contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction, je ne suis pas en mesure de répondre. Et puis, malheureusement, par rapport aux questions du SITel, outre le fait de ce que j'ai dit tout à l'heure dans les comptes de la Direction des finances, que c'était un service où il y avait beaucoup de mouvements et qu'on voyait que là il y avait -12 EPT entre comptes et budget qui étaient liés à des postes qui étaient encore ouverts, je ne peux pas donner plus de précisions, donc je renvoie à M. le Commissaire.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je peux donner les réponses suivantes à ces questions de Monsieur le Député Kubski. Oui, on renforce. Evidemment, les choses ne vont pas se faire en une seule fois, il y a non seulement le montant évoqué par Madame la Rapporteuse, il y a également des rocadés qu'on nous a proposées cette année pour évidemment trouver des personnes, je dirais de faire monter la qualité en modifiant la fonction pour des EPT qui existent déjà, ce que nous avons approuvé. Nous avons également des soutiens prévus et qui seront discutés maintenant dans le cadre de la discussion "Plan financier et budgétaire". Pour ce qui est des composantes et des autres cantons, je prends note et je me permettrai de transmettre cette comparaison pour pouvoir évaluer, comme vous me l'avez demandé. Pour ce qui est des demandes à l'Inspection des finances, je n'ai pas en tête mes collègues, mais je l'ai demandé l'année passée pour le projet HAE et je l'ai demandé ce matin pour un autre cas dans ma Direction. J'imagine que dans les autres Directions, le cas échéant, il y a aussi ce type de demande, où on s'adresse directement à l'Inspection des finances.

Pour ce qui est du SITel, ce qu'il faut bien voir, c'est qu'on a un peu derrière nous l'époque des pionniers. Maintenant on passe à un système un peu plus professionnel, c'est tout l'enjeu du défi qu'a empoigné le chef de service, M. Michel Demierre. L'année passée, on a élaboré et approuvé une ordonnance qui organise le SITel, notamment dans ses relations avec les Directions. Alors là, il faut bien le saisir, d'un côté ce sont les directions qui vont déterminer quels sont leurs besoins concrètement et le SITel va venir avec des outils qui leur permettent d'atteindre ces objectifs. Je prends un exemple que j'avais dans mon ancienne direction; on fixe un objectif pédagogique, par exemple l'éducation numérique, il y a un plan d'étude romand numérique pour cela et on s'adresse au SITel pour qu'il nous donne l'outil technique pour l'atteindre. Mais ce n'est pas le SITel qui va pouvoir dire à la direction quels sont vos objectifs pédagogiques en termes d'éducation numérique, cela est le rôle de la direction et vous avez raison de dire qu'il y a finalement un transfert, mais ce n'est pas un transfert, c'est une meilleure coordination SITel-direction et il est évident que dans les directions, il faut aussi des moyens, des personnes métier qui vont être à l'interface entre le SITel et la direction pour élaborer précisément ces objectifs propres à chacun des domaines, pour pouvoir évidemment en profiter et utiliser les outils mis à disposition par le SITel. Là, il y a aussi des ressources, on est en train de travailler là-dessus, c'est la Conférence des secrétaires généraux qui élabore... qui se demande à quoi il faut rattacher en quelle que sorte cette équipe qui va pouvoir agir dans les directions et aider les gens de métier. Vous avez raison de le relever, il faut des ressources pour cela, nous sommes en train de l'organiser pour répondre à ces besoins. Evidemment que les directions, elles, ont ensuite à trouver les personnes compétentes pour pouvoir jouer ce rôle. Je pense aussi et encore à mon ancienne direction, pardonnez-moi d'avoir ce vieux réflexe, mais à la Direction de la formation et des affaires culturelles il y a le centre FriTic, qui est précisément un centre-métier qui permet ce type d'ajustement et de travail. Ensuite, il y a une rotation qui est due évidemment à la difficulté de recruter des personnes dans le domaine informatique. On vient de revoir toutes les fonctions avec le projet EVALTIC, toutes les fonctions et la description des métiers de l'informatique dont nous avons besoin aussi pour que lorsqu'on les recherche il y ait une description, je dirais adéquate, des personnes avec des titres et des formations qui sont actualisées et non pas qui datent d'une vingtaine d'années. On se retrouve sur un marché très concurrentiel, le taux de rotation est élevé, pas seulement au SITel mais de manière générale. Il y a une certaine concurrence, qui ne vient pas seulement du privé, qui peut être aussi celle de la Confédération dans son "SITel" à elle et pour laquelle on améliore évidemment nos conditions, on vient d'améliorer et de renforcer le bâtiment même du SITel, que j'ai eu l'occasion de visiter, qui est un magnifique outil, extrêmement intéressant, avec beaucoup de flexibilités et de possibilités, et je pense que le cadre de travail, la flexibilisation sont aussi des éléments importants qui participent à améliorer l'intérêt pour cette profession. Actuellement, mais je le dis de mémoire, je ne l'ai pas en tête, il y a à peu près 130 EPT et puis entre 100 et 115 EPT mandatés, je dirais à l'extérieur. Là on va se retrouver, c'est vraiment important, on va se retrouver avec des contrats liés aux mandats que l'on donne, bien entendu.

Enfin, les réallocations, alors je ne maîtrise pas encore cela totalement, il y a un rapport qui est fait par le SITel à la délégation du Conseil d'Etat pour les affaires informatiques, régulièrement, sur toutes les réallocations qui sont approuvées par le Conseil d'Etat et il y a un rapport, je crois qu'il a été rendu à la Commission des finances et de gestion, en tout cas on a un rapport sur la numérisation qui donne les éléments concrets de ce type de réallocations qui est en fait la flexibilité que l'on a si les projets retardent de pouvoir en faire avancer d'autres.

Voilà pour les réponses que je peux donner en l'état.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Avant d'entendre parler du rapport de la BCF, j'ai donc dit + 0,8 EPT à l'Inspection des finances. Je viens de contrôler, c'est -0,3 à l'Inspection des finances entre le budget et les comptes et je confirme que vous avez bonne mémoire Monsieur Siggen, au SITel c'est 132 EPT.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

Rapport et comptes 2022-DFIN-4 Banque cantonale de Fribourg - Rapport de gestion 2021

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Préavis de la commission: **04.05.2022** (BGC mai 2022, p. 1464)

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En 2021, la BCF a réalisé un bénéfice en progression de 1,3% malgré la pandémie du COVID-19. Après dotation de 21 millions aux réserves pour risques financiers, le bénéfice net s'élève à 135,1 millions. La somme du bilan quant à elle franchit la barre des 28 milliards en progression de 4,9% par rapport à l'exercice 2020.

Sur la base de ces résultats, la BCF a versé 62,3 millions au canton, aux communes et aux paroisses. Ce versement comprend 7,3 millions d'impôts pour le canton, les communes et les paroisses, 44 millions (1 million de plus qu'en 2020) comme indemnité pour la garantie de l'Etat et 11 millions comme rémunération du capital de dotation.

A noter que pour répondre aux nouvelles habitudes et besoins de ses clients suite à la pandémie, la banque a adapté et modernisé son offre. Suite à une interrogation de la Commission des finances et de gestion sur les personnes qui ont suivi des formations et obtenu de titres à la BCF et qui sont majoritairement des hommes, le président de la direction générale nous a fourni les explications suivantes :

La mixité entre femmes et hommes au sein de la BCF est un objectif prioritaire. Les dispositifs suivants sont en place depuis plusieurs années :

- > *flexibilisation du temps de travail (emploi à temps partiel) également pour les fonctions à responsabilités;*
- > *plan de développement proposé aux collaboratrices et aux collaborateurs;*
- > *équité salariale entre femmes et hommes certifiée;*
- > *accent mis sur l'engagement de cadres féminins.*

La BCF poursuit ses efforts en faveur de l'égalité des genres. Dans ce sens, elle s'est fixée des objectifs ESG (avec des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) figurant dans sa charte de développement durable.

Finalement, nous tenons à remercier la Direction et tous ses collaboratrices et collaborateurs pour l'engagement durant cette année marquée par la pandémie du COVID-19 .

Zurich Simon (PS/SP, FV). Pour la première fois, la BCF a rédigé un rapport sur sa durabilité. On peut saluer l'existence d'un tel rapport. En tant que partenaire privilégié de l'économie fribourgeoise, la banque de notre canton représente en effet un potentiel de levier important pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. Si de nombreux points du rapport sont positifs, d'autres points relatifs à la durabilité de l'activité de la BCF appellent des questions de ma part. La part des placements soumis à des critères ESG, à savoir environnementaux, sociaux et de gouvernance, reste très faible. Dans les objectifs de placement, aucun objectif de durabilité n'est prévu dans les informations-clés délivrées aux investisseurs, or ce type de placement est essentiel pour jouer ce rôle de levier dont je parlais précédemment sur des questions brûlantes comme la sortie des énergies fossiles, le développement des énergies renouvelables indigènes ou le respect des droits humains. Comment et selon quel calendrier la BCF prévoit-elle d'augmenter la part de ces placements ? En cas de demande de mandat de gestion, quand on regarde la documentation de la banque, l'investissement responsable selon les critères ESG est présenté comme une option. Est-ce que le Conseil d'Etat entend demander à la BCF d'en faire une obligation comme actionnaire unique? Le canton de Fribourg joue-t-il un rôle essentiel dans la stratégie de durabilité de la BCF? Je me demande quels sont les objectifs que le Conseil d'Etat fixe à la BCF en matière de durabilité. Le Conseil d'Etat est-il sûr que la BCF n'a pas de placements dans des fonds problématiques? Quelles sont les mesures de contrôle que le Conseil d'Etat a à ce sujet? Hormis pour les hypothèques, la BCF n'explique pas non plus comment elle tient compte ou comment elle ne tient pas compte de critères de durabilité lorsqu'elle accorde des crédits à des entreprises. La BCF pourrait-elle intégrer ceci à la prochaine version de son rapport de durabilité, dont je me réjouis d'ores et déjà de prendre connaissance? Finalement, nous entendons par M^{me} la Rapporteuse de commission, que je remercie, que la mixité est un objectif prioritaire de la BCF. Dans la réalité, seule une femme est membre de la direction opérationnelle, qui compte 24 hommes autrement. Quels sont les objectifs de représentativité que le Conseil d'Etat a fixé à la BCF ?

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je précise mes liens d'intérêt: je suis également président de l'ASLOCA Fribourg. Ma question sur ce point à l'ordre du jour concerne le risque, à mon avis toujours important, de krach, de crise ou de bulle immobilière, vous pouvez l'appeler de différentes manières suivant l'examen que vous en faites. Il y a trois éléments;

1. Les risques fondamentaux avec des prix de l'immobilier qui sont déconnectés des revenus des ménages, que ce soit au niveau de l'acquisition ou au niveau des loyers. Tout le monde sait que les prix de l'immobilier, en raison notamment de la plus-value des terrains, ont plus que doublé,
2. La question de la surchauffe, à savoir un prix de l'immobilier qui est victime d'une hausse de la demande et qui fait grimper les prix. Il me semble que la LAT adoptée en 2014 contribue également à cet élément, puisqu'elle interdit désormais la construction de villas en Suisse et du coup, les prix de ces objets grimpent très fortement,
3. Un problème de liquidités également, puisque, suivant les opérations qui sont faites, ce problème pourrait arriver de manière assez importante.

J'ai posé une ou deux fois la question au Conseil d'Etat, qui s'est rapporté aux documents et aux explications qu'avait données la BCF pour estimer qu'il n'y avait pas de risques de surchauffe, que le marché allait se réguler par lui-même. Tous les observateurs, y compris la Banque nationale, y compris les agences fédérales estiment qu'il y a un risque de bulle immobilière important en 2022, 2023, on ne sait pas exactement quand. Ce que l'on sait aujourd'hui, nous sommes le 17 mai, en 15 jours les taux d'intérêt hypothécaires des hypothèques à long terme, sur 10 ans, ont plus que doublé. Si on exponentialise la question, qu'est-ce qu'il en sera dans un mois, deux mois, trois mois avec des taux qui seraient à 2, 3, 4, 5%. Vous imaginez, avec des gens qui ont emprunté des montants pour des hypothèques pour des immeubles qui sont "supérieures" au prix de l'immeuble lui-même en 2010 mais dont le prix a doublé en 2020... Est-ce que le Conseil d'Etat veut continuer à fermer les yeux et dire que tout va bien? Est-ce que quelqu'un s'occupe de ce problème? Est-ce que quelqu'un d'autre que moi a des craintes pour les gens, pour les particuliers, pour les locataires, pour les propriétaires, pour les entrepreneurs de ce canton? Ou est-ce qu'on va continuer à nous dire: "Circulez, il n'y a rien à voir!"?

Gobet Nadine (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). La question de M. Zurich sur le rapport sur la durabilité de la BCF et les objectifs et mesures de contrôle du Conseil d'Etat, je laisserai le commissaire y répondre. Concernant le risque de bulle immobilière en lien avec les prix de l'immobilier, je pense que le Conseil d'Etat est mieux à même de répondre, vu qu'il s'est déjà déterminé sur ce risque. Cela dit, je me dis aussi que pour les taux hypothécaires, tels qu'ils ont augmenté ces derniers temps, il n'y a pas beaucoup de monde qui avait prédit une telle augmentation – ni la guerre en Ukraine et ses conséquences au niveau mondial.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie les intervenants pour leur intérêt, c'est évidemment aussi l'intérêt du canton. Concrètement, il y a un engagement du représentant du canton dans le Conseil d'administration de la Banque cantonale et c'est là aussi que le canton, en rencontrant la présidence et la direction en tant qu'actionnaire principal, peut fixer les objectifs et les discuter. On est en train de le faire, mais comme vous le savez peut-être, pour l'instant, je ne suis pas au conseil d'administration de la Banque cantonale, donc on est dans une période où on finit le processus d'élection pour ensuite avoir du côté de la Banque de nouveaux dirigeants qui viennent aussi et pour lesquels, comme on le fait pour d'autres, on aura des discussions et présentations et puis le nouveau Gouvernement je pourrais dire, qui fixe ses demandes, qui discute aussi avec la Banque dans le respect aussi de son autonomie bien sûr, comme il se doit. C'est ce processus-là qui permet de discuter de ces thèmes. Vous avez raison de relever que l'élément de durabilité, il s'impose, que c'est un élément important et sur lequel il faut plancher sérieusement, mais je ne peux pas vous en dire plus maintenant en l'état de mes connaissances de ce dossier et des discussions avec la Banque cantonale, que je n'ai pas pu avoir, tout simplement.

Pour ce qui est de la bulle immobilière, je ne veux pas m'exprimer en tant que conseiller d'Etat. En tant qu'économiste, j'ai les mêmes craintes que vous et je suis la chose de manière très proche. On a une Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle qui suit aussi les éléments de manière très proche, on a un observatoire également. C'est des éléments, je dirais pratiquement de conditions-cadre, qui évoluent ou qui peuvent évoluer assez rapidement et puis le cas échéant qui demandent une réaction sur ce plan-là, mais pour l'instant il n'y a pas, en tous cas sur la table, en tous cas sur la mienne en tant que Directeur des finances, un élément d'action en la matière. Ensuite il y a un marché du logement, évidemment, on est bien d'accord, qui était relativement détendu, parce qu'on avait suffisamment de propositions, les prix augmentent de manière générale, évidemment, il n'y a pas que le côté du logement qui est un élément qui est percuté avec cela. Simplement, ce que je peux vous dire, sans ouvrir une grande discussion là-dessus, c'est que le Conseil d'Etat suit aussi cet élément avec attention. Nous le faisons avec une analyse pointue dans le cadre du plan financier ainsi que du budget, où nous avons des outils plus pertinents.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Question complémentaire pour M. le Commissaire du Gouvernement: on a compris pour la durabilité, mais est-ce qu'on pourrait savoir quand le représentant du Gouvernement va intégrer le conseil d'administration de la BCF pour agir rapidement? On a vu une guerre en Ukraine, une crise COVID ou encore des taux qui montent en deux

semaines, il se peut que dans six mois ce soit trop tard. Est-ce que vous pouvez nous dire quand le nouveau représentant va intégrer le conseil pour que vous puissiez agir aussi comme membre du Conseil d'Etat au sein de la Banque?

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Comme vous le savez, il y a un processus de nomination qui passe par la FINMA et puis c'est elle qui est maintenant en possession de la candidature et j'attends sa réponse. Je ne l'ai pas encore en mains, mais j'espère que ce soit le cas ces prochains jours, j'espère ces prochaines semaines au plus long.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 89 voix contre 0 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 89.*

Se sont abstenus:

Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP). *Total: 3.*

—

Rapport et comptes 2022-DFIN-5 Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport relatif aux comptes 2021

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Préavis de la commission: **04.05.2022** (BGC mai 2022, p. 1465)

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). La Caisse de retraite du personnel de l'Etat, pour la dernière fois dans le régime de la primauté des prestations, peut présenter un bon résultat pour l'exercice 2021. Cette caisse est confrontée à la réforme au 01.01.2022, adoptée par le Parlement ainsi qu'en votation populaire. Cette réforme du plan de prévoyance, qui est entrée en vigueur en 2022, a naturellement accentué l'anticipation de la prise de retraite d'une bonne partie des collaborateurs de l'Etat. En début d'année 2021, il y avait 7'592 rentiers et au 1^{er} janvier 2022, on en compte 8'555.

Le degré de couverture légale à fin 2021 s'élève à 83% alors qu'il était de 80,3% à fin 2020. Compte tenu de la réserve de fluctuation de valeurs de 118,6 millions constituée, le degré de couverture effectif global du régime des pensions s'élève à 81,2% à fin 2021 et celui relatif aux engagements envers les actifs s'élève à 53,5%. Le chemin de recapitalisation est ainsi respecté.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Pouvoir exécutif – Chancellerie

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **29.03.2022** (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque: **Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule publié séparément.**

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Après examen des comptes 2021, on constate à la Chancellerie d'Etat, dans les prestations de service par des tiers, que ces dernières comprennent un mandat confié à une fiduciaire pour la mise en place de mesures relatives à la loi sur la transparence et le financement de la politique, en vigueur depuis 2021. Ce dossier a été confié à la Chancellerie, qui a établi un concept au début 2021 et il a fallu ensuite élaborer des formulaires qui ont été mis en ligne, avec des directives pour les partis et le contrôle fait également l'objet d'un mandat externe donné à la fiduciaire, qui a un contrat qui porte sur plusieurs années. Etaient concernées en 2021 par cette nouvelle loi: la votation cantonale Bluefactory, les élections cantonales et l'élection complémentaire au Conseil des Etats.

En ce qui concerne les subventions cantonales aux partis politiques, elles sont en hausse de 145 000 frs. Les frais pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat n'étaient pas prévus et la compensation s'est faite avec d'autres rubriques de la Chancellerie.

Enfin, au Service d'achat du matériel et des imprimés, les charges et revenus diminuent fortement, soit -1 million de charges en raison de la baisse du volume de travail dans le Service, qui est difficile à planifier. C'est une tendance générale, on n'imprime plus par exemple les rapports d'activité, les comptes et toutes sortes d'autres documents et le produit des marchandises livrées aux services de l'Etat est en baisse de 900 000 frs, car il y a une importante fluctuation des commandes et on retrouve également les effets de la pandémie.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Chancellerie d'Etat

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368)
Remarque:	Ce rapport d'activité fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). La Chancellerie relève dans son rapport d'activités que le site fr.ch a été modifié pour permettre des recherches mieux ciblées. Le site a ainsi été repensé pour une meilleure mise en avant des informations contenues. Présent sur les réseaux sociaux, l'Etat a durant l'année 2021 surtout axé sa communication sur des actualités liées à la situation Covid-19.

L'année 2021 a été importante en termes d'élections. En plus des élections communales complémentaires et des votations fédérales, il y a eu les élections communales générales en mars, les élections cantonales en novembre et l'élection complémentaire au Conseil des Etats en septembre. La votation cantonale Bluefactory a également été organisée et le canton a également amélioré le Système de Gestion des Elections et Votations (SyGEV), outil numérique pour soutenir les communes et préfectures dans leurs tâches.

En outre, le Conseil d'Etat a renoncé à réintroduire le vote électronique au vu de la complexité du projet au niveau technique mais également administratif.

Au Service de la législation, une réorganisation a été effectuée dans les tâches de contrôle et de publication de la législation cantonale. Le secteur *Publications officielles* de la Chancellerie d'Etat a été dissout et toutes les activités qui concernent la publication de la législation ont été réunies sous le SLeg. Ce changement est intervenu suite au départ à la retraite de deux responsables. De plus, une révision des processus de gestion et de publication des projets et actes législatifs est en cours.

Avec l'arrivée de la pandémie, le Service d'achat du matériel et des imprimés a également été nommé responsable pour la distribution du matériel de protection individuelle. L'activité a été très intense en janvier, puis tout au long de l'année avec la livraison des masques et gels hydroalcooliques à l'administration et aux écoles.

En juillet 2021, il a également repris la distribution des accessoires et du petit matériel informatique, distribution qui était effectuée par le SITel jusqu'à cette date.

Au niveau des Archives de l'Etat, finalement, le nouveau dépôt provisoire (Arsenaux 19) est déjà rempli à 60% et ne pourra pas être utilisé sur une longue durée, parce qu'il doit être détruit dans les prochaines années. Une solution transitoire devra être trouvée par le SBat jusqu'à la réalisation du projet de Stockage interinstitutionnel cantonal (SIC).

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Deux questions:

1. La première, sur le projet 0756, soit l'introduction d'un moyen d'identification électronique Swiss ID. Dans une réponse à une question que j'ai posée avec mon collègue Zurich, le Conseil d'Etat, probablement la Chancellerie, a estimé ne pas avoir à consulter la préposée à la protection des données. J'aurais aimé savoir pourquoi elle n'a pas consulté la préposée à la protection des données, alors que Swiss ID, c'est l'accès direct à toutes les données sensibles des employée de l'Etat et des dossiers du patient?
2. Quelles conclusions sont tirées par la Chancellerie de l'affaire de la publication du livre de Georges Godel? Si d'aventure aujourd'hui un conseiller d'Etat avait l'ambition ou le plaisir de publier un livre et le confiait à la chancelière, est-ce que la chancelière le communiquerait au reste du Conseil d'Etat?

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Ce que je peux tout simplement dire, dans la réponse que vous avez reçue, on a les éléments les plus concrets. Je n'en ai pas d'autres. Je distingue quand même l'identification numérique d'un moyen d'identification électronique. Ce n'est pas la même chose. Pour ce qui est des moyens d'identification électronique, le Conseil d'Etat s'était prononcé pour le reste, bien évidemment, comme on l'avait dit dans la réponse à la question. Je n'ai pas d'autre élément en l'état à ajouter.

Quant à la question suivante, j'ai encore moins d'éléments pour vous répondre. Nous avons un président qui s'est exprimé sur ce point plusieurs fois. La position du Conseil d'Etat n'a pas changé.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Pouvoir exécutif – Conseil d'Etat

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En ce qui concerne le Conseil d'Etat, les comptes 2021 sont stables.

Au niveau des charges, on peut juste relever que les pensions de retraite des conseillers d'Etat sont plus élevées de 192 000 frs par rapport au budget en raison de la hausse de la pension touchée par un ancien Conseiller d'Etat et de deux décès survenus en 2019 qui ont eu un effet sur les rentes des épouses.

Dernier élément, les frais de réception et de déplacement ont quant à eux diminué au total de 150'000 frs en raison de la pandémie et de la suppression d'un certain nombre de manifestations.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286 Conseil d'Etat

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368)
Remarque:	Ce rapport d'activité fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Discussion

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Il ressort du rapport d'activités que le Conseil d'Etat a réorganisé son administration pour assurer la gestion de la crise avec la task force sanitaire qui a été la principale responsable de cette gestion. La vaccination de la population a été un des points majeurs de l'année 2021 et le canton de Fribourg a vacciné intensément jusqu'à la fin de l'année. La CCC, composée de représentants de plusieurs directions et services de l'Etat concernés, de l'ACF, de la Conférence des Préfets et de Fribourg Tourisme, avait comme objectif de suivre l'application de la législation relative au Covid-19 et de proposer les mesures nécessaires pour l'organisation des manifestations publiques.

Au niveau économique, un soutien aux cas de rigueur a eu lieu pour les entreprises. Cela a nécessité beaucoup de moyens, en témoignent les 1500 dossiers traités et les 82 millions de francs décaissés. Un réseau de fiduciaires chapeauté par la DEE a été mis sur pied. De plus, le Service public de l'emploi et la Caisse de chômage ont géré les RHT et le suivi de nombreux demandeurs d'emploi.

Au niveau scolaire, une task force DICS s'est composée pour suivre quotidiennement la situation dans les écoles et les mesures nécessaires. L'objectif prioritaire du Conseil d'Etat était de maintenir l'école en présentiel.

Si l'on se réfère au programme gouvernemental des années 2017-2021, on y apprend que:

> La première ambition du programme est de favoriser l'emploi. Dans cette optique, durant la crise sanitaire, plus de 1 milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale sous des formes variées comme les prêts COVID, les RHT, l'aide aux cas de rigueur ou les soutiens aux baux. L'Etat a été présent durant cette période pour soutenir les entreprises. Le plan d'action de la nouvelle politique du personnel de l'Etat a continué à être déployé et la transformation digitale a été poursuivie, notamment avec un nouvel instrument de management du personnel.

- > Moderniser le canton est la deuxième ambition du programme. Dans ce sens, la loi sur les agglomérations est entrée en vigueur en 2021 et les réflexions sur la gouvernance des régions ont été poursuivies. La révision du plan directeur cantonal a été mise en consultation à la fin de l'année. Au niveau de la mobilité, le canton a été le premier à se doter d'une loi sur la mobilité, adoptée par le Grand Conseil à fin 2021. La loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFIpol) a été mise en œuvre pour la première fois lors de la votation cantonale de 2021. Les élections cantonales ont également été soumises à cette loi et donneront lieu à du travail de vérification et de publication en 2022.
- > La troisième ambition est d'améliorer la qualité de vie. Avec le contexte sanitaire de 2021, les enjeux de la promotion de la santé ont été confirmés. La santé mentale de la population a notamment été mise à mal durant la crise sanitaire, c'est ainsi que le programme cantonal de promotion de la santé a renforcé ses ressources psychiques pour les jeunes, enfants et seniors.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie M^{me} la Rapporteuse. J'espère que dans le rapport d'activités 2022, nous ne devons pas commencer par faire la rétrospective du coronavirus durant cette année.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Pouvoir législatif

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du Parlement:	Hayoz Mireille, Secrétaire générale
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Rassurez-vous, c'est la dernière fois que je prends la parole dans cette estrade. J'espère ne pas avoir été trop soporifique.

Dans les comptes du pouvoir législatif, l'excédent de charges est en baisse de 158 000 frs par rapport au budget 2021. Pour le Grand Conseil, les indemnités de séances sont en baisse de 126 000 frs en raison de la diminution du nombre de séances. En ce qui concerne les publications et publicités, il y a un report de crédit de 240 000 frs, car la plaquette des 500 ans de l'Hôtel cantonal n'a pas été réalisée en 2021. Le déménagement du Secrétariat est prévu en juin et la session de juin devait normalement se tenir dans les nouveaux locaux, mais ce sera finalement celle de septembre. Quant à l'inauguration, elle est prévue le 6 septembre et des portes ouvertes seront organisées à l'occasion des journées du patrimoine les 10 et 11 septembre. Les prestations de service par des tiers sont en hausse de 32% en raison des coûts pour des mandats externes liés de la commission d'enquête parlementaire concernant la pisciculture d'Estavayer-le-Lac qui n'étaient pas budgétés. En ce qui concerne les frais de commissions et délégations, on relèvera un écart de + 34 500 frs, car les séances de la commission d'enquête de la pisciculture n'avaient pas non plus été prévues au budget. Pour rappel, le coût de la CEP pisciculture Estavayer-le-Lac est de l'ordre de 130 000 frs.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.
-

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Examen de détail

Ingold François (VEA/GB, FV). C'est dans l'intimité et la chaleur d'un salon Belle-époque sis 27, Grand-Rue à Fribourg que ma collègue Luana Menoud-Baldi et moi-même avons pu rencontrer, en date du 11 avril 2022, M. le Conseiller d'État Romain Collaud, directeur de la DSJ(S), ainsi que M^{me} Mélanie Maillard Russier, cheffe du Service de la justice, M. le Secrétaire général Olivier Kämpfen et M^{me} Stéphanie Julmy, collaboratrice administrative. Lors de cet entretien de 2h30, nous avons pu passer en revue les comptes 2021 de la Direction, ainsi que les divers rapports d'activité. Les discussions ont été détendues tout en restant professionnelles. Le peu de questions en suspens ont trouvé réponse le 29 avril lors du traitement de la Direction par la CFG. Toutes nos questions ont ainsi trouvé réponse.

L'excédent de charges de la Direction a diminué de 16%, soit 5 millions entre le budget et les comptes 2021. Les charges restent inférieures de 7% à l'exercice comptable 2020. Cette situation est notamment due à un ralentissement de certaines activités en lien avec la pandémie. L'effectif total de la Direction se monte à 988,82 EPT. De compte à compte, nous ne pouvons constater de différence notable. En revanche, nous pouvons observer qu'une partie des EPT budgétés n'ont pas été pourvus. Cette situation est due à des engagements non effectués au sein de la Police cantonale, ceci étant concomitant à une mauvaise estimation des départs volontaires et des départs en retraite anticipée.

Je me permets maintenant quelques remarques.

Pour la Police du commerce: la baisse des excédents de revenus de 27% par rapport au budget 2021 est due à la crise du COVID-19 qui a vu baisser drastiquement les revenus relatifs à la perception des émoluments, taxes ou autres impôts. Le budget 2021 tablait également sur une diminution du personnel auxiliaire, qui est au contraire resté stable à la suite d'un volume supplémentaire de contrôles par deux vérificateurs des poids et mesures.

Pour le Service de la population et des migrants: nous pouvons observer une légère diminution de l'excédent de charges par rapport au budget, qui était déjà considérablement revu à la baisse par rapport aux comptes 2020. Cette situation peut être imputée à une sensible augmentation des recettes en lien avec l'établissement des passeports en corollaire à l'allègement des mesures sanitaires durant l'été 2021 et à l'augmentation des voyages vers l'étranger.

Pour la Gendarmerie cantonale: nous observons une diminution de l'excédent de charges de près de 7% par rapport au budget 2021. Comme dit précédemment, cette situation est due notamment à la diminution significative des effectifs (- 2 mio de frs correspondant à 19 EPT), mais également au transfert de 9,36 EPT de la gendarmerie vers la police de sûreté. Il y a également une diminution des coûts de carburants de près de 90 000 frs, ce qui ne sera pas le cas en 2022. Les émoluments sont en baisse par rapport au budget mais plutôt stables par rapport aux comptes 2020. Les recettes liées à l'encaissement des indemnités journalières de l'assurance accidents ont diminué de 26%, ce qui peut nous réjouir en termes de santé au travail. En lien avec les effets du COVID-19, les dédommagements qui sont liés aux prestations sécuritaires fournies aux autres cantons ont également diminué de 120 000 frs.

Pour Bellechasse: dans ce centre de charges, les comptes sont équilibrés avec une légère amélioration de l'excédent de charges d'environ 600 000 frs. Malgré des dépenses supplémentaires en lien avec le COVID, les charges ont diminué de manière constante sur de nombreuses rubriques pour atteindre de manière globale -2% par rapport au budget 2021. Le canton a également récupéré près de 2 mios supplémentaires pour des frais de détention facturés aux autres cantons, mais cette recette supplémentaire s'équilibre avec une diminution de la récupération des frais de détention par les autorités judiciaires concordataires du canton de Fribourg. De plus, la météo du mois de juillet a impacté négativement la vente de bétail de 10%, de produits agricoles de 9%, ainsi que, sans surprise, la vente d'eau de 98,4%.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je tiens à remercier particulièrement les rapporteurs, M^{me} Menoud-Baldi et M. Ingold, en charge de la DSJ et du Pouvoir judiciaire, pour leur précieuse collaboration et leur travail. Un grand merci aussi à la CFG et à son président. Je confirme donc les informations transmises par le rapporteur et je n'ai pas de remarque complémentaire.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286 Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e: **Ingold François** (*VEA/GB, FV*)
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1368*)
Remarque: **Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.**

Discussion

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Afin de ne pas prolonger mon intervention, je réduirai ma prise de parole à l'essentiel.

Chapitre 2 – Activité de la police cantonale: la pandémie a aussi clairement influencé les statistiques des activités judiciaires. La diminution des affaires avec des prévenu(e)s mineur(e)s ne résulte pas par exemple d'une amélioration de la situation ou à de la mise en place d'encadrements spéciaux, mais plutôt du ralentissement de la détection. Le même constat s'applique à la violence domestique recensée. Tout porte à croire que les cas de violences domestiques ont augmenté durant la pandémie, mais, visiblement, les dénonciations n'ont pas suivi.

Echanges linguistiques: nous saluons les vellétés de bilinguisme au sein de la Police cantonale. Il nous a toutefois semblé surprenant qu'un partenariat soit entretenu avec le canton de Bâle-Campagne plutôt que, par exemple, avec Berne. Des raisons d'affinités, d'historique, mais également de proximité avec la frontière, en sont les causes principales.

Informatique et télécommunications: il nous semblait important de soulever le sujet du stockage des données du département: le système Teams est sauvegardé par le biais d'un serveur et d'un cloud suisses, les applications de recherche le sont aux Etats-Unis et la Police cantonale dispose de ses propres serveurs.

Chapitre 3 - Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM): le système informatique central SIPA est désormais utilisé par tous les cantons. L'échange de dossiers est directement effectué en ligne. La plateforme est connectée à la base de données cantonale des habitants, FriPers, ce qui facilite la mise à jour des adresses. La nécessité de cet échange d'informations ne fait l'objet d'aucune contestation. Toutefois, il se révèle indispensable d'accroître la protection des données.

Chapitre 4 - Service de la population et des migrants (SPoMi): nous avons demandé quelques explications sur le Centre fédéral de la Gouglera, qui défraie régulièrement les chroniques. Le centre est réservé principalement aux requérants d'asile appelés à devoir quitter la Suisse et nous devons effectivement observer quelques problématiques quant aux délais, aux problèmes de cohabitation ainsi que des disparitions extrêmement fréquentes.

Chapitre 5 - Service de la Police du commerce (SPoCo): un échange quant aux problématiques liées aux autorisations délivrées aux restaurateurs et aux effets de la pandémie a été mené. On relève que les patentes dans l'optique de la reprise d'un établissement en activité sont en baisse mais que le renouvellement administratif des patentes a augmenté. L'année 2020 a aussi été une année difficile, qui ne peut donc pas être prise comme référence.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

2021-DFIN-34 Comptes de l'Etat Pouvoir judiciaire

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Examen de détail

Ingold François (VEA/GB, FV). L'excédent de charges du Pouvoir judiciaire a augmenté de 4,7% (2 mio de frs) entre le budget et les comptes 2021, mais reste en deçà des comptes 2020. De manière générale, nous pouvons observer une augmentation des charges de + 1,25 mio de frs et une diminution des revenus de 800 000 frs. Nous pouvons également observer un dépassement de 15 EPT entre le budget et les comptes 2021. De compte à compte, cette augmentation est plus relative (+ 5 EPT). Les raisons d'une telle augmentation sont à chercher dans l'engagement de magistrats ad hoc, ce qui implique automatiquement l'engagement de greffiers. De plus, pour pallier la surcharge des autorités judiciaires, les absences (maladie, maternité, ...) sont très rapidement compensées, la suppléance étant au final intégrée au total des EPT. Pour rappel, le budget 2021 avait prévu 3 EPT supplémentaires pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire, ce qui semble faible à la vue de la réalité des comptes 2021.

Quelques remarques:

- > D'une manière générale, plusieurs rubriques du Pouvoir judiciaire dépendent du nombre d'affaires entrantes et peuvent ainsi fluctuer d'année en année. Cela ne peut pas être estimé avec exactitude lors de la phase budgétaire. Ces rubriques font toutefois l'objet d'une deuxième estimation, en juillet de chaque année, en fonction des comptes de l'année en cours, de façon à être les plus exactes possible.
- > Si la difficulté de budgéter ne fait aucun doute, nous pouvons néanmoins nous questionner si le Service des finances n'inscrit pas systématiquement dans cette direction des baisses de charges incompatibles avec la réalité et des revenus aux ambitions démesurées.
- > Durant le premier semestre 2020, certaines difficultés dans la collaboration entre métier et IT, en particulier dues à un manque de clarté dans la gouvernance du programme, ont été identifiées dans le projet e-justice. Un groupe de travail a mené une importante réflexion qui a clarifié la gouvernance en permettant un partage clair des responsabilités entre le Pouvoir judiciaire et le SITel. L'organisation du programme désigne désormais deux chef-fe-s de programmes, l'un-e coté métier et l'autre côté informatique, qui travaillent en bonne collaboration afin de faciliter la recherche de solutions et de désamorcer les éventuelles tensions inhérentes au projet.
- > À la suite de la nouvelle ordonnance du SITel, on peut relayer ici le sentiment partagé de la Direction entre la satisfaction de voir des personnes compétentes réintégrer les services mais également la crainte de ne pas se voir attribuer suffisamment d'EPT pour ces tâches.
- > Suite à la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, les frais de détention auprès de l'Établissement de détention fribourgeois (EDFR) sont facturés aux autorités qui les ordonnent (détention préventive et exécution anticipée de peines). Cette situation modifie parfois les montants budgétés mais n'influence pas le montant final, les recettes équivalentes ayant été inscrites au budget de l'Établissement de détention fribourgeois.
- > Au niveau de l'analyse du Pouvoir judiciaire, le comité de pilotage a rendu son rapport au Conseil d'État fin 2021. Ce rapport comprend la position du comité de pilotage sur le rapport de l'analyse menée par Ecoplan ainsi que des propositions relatives aux conclusions dudit rapport. D'autres pistes y sont aussi évoquées, émanant de propositions du comité de projet. Nous attendons donc la suite.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Beim genauen Studium der Rechnung sind grosse Differenzen in der Anzahl Lehrlinge pro Vollzeitäquivalenz bemerkt worden. Gerade bei der richterlichen Behörde scheint es insgesamt tendenziell weniger Lehrlinge zu haben und auch innerhalb der Behörde selbst zeigen sich grosse Unterschiede. Sind diese zu erklären?

Exemples:

- > Justice de paix de la Sarine: personnel administratif: 57 EPT; 3 apprenti(e)s;
- > Ministère public: 40 EPT; 1 apprenti;

> Office des poursuites: 60 EPT; 10 apprenti(e)s.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Effectivement, on remarque bien que dans le Pouvoir judiciaire, au niveau des tribunaux, on a un nombre d'apprentis par EPT qui est relativement faible, mais il faut aussi mettre ça en corollaire avec le métier de magistrat, respectivement de greffier. L'apprentissage d'employé(e) de commerce dans un tribunal est relativement compliqué. C'est quand même très technique. Au niveau du secrétariat, ça demande quand même beaucoup de travail, ce qui est un tout petit peu différent dans ce qu'on appelle les offices des poursuites et les offices des faillites, où c'est un travail beaucoup plus commercial. Après, nous sommes conscients de ceci et nous tâcherons d'améliorer la situation, du moins de sensibiliser le Pouvoir judiciaire à cette problématique.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport et comptes 2022-DSJ-59 Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2021

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Préavis de la commission:	29.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1488)

Discussion

Ingold François (VEA/GB, FV). Nous avons pris acte du rapport et des résultats positifs que l'OCN nous a fait parvenir. Nous avons aussi pu constater qu'il ne s'agit pas seulement d'une évaluation interne au canton mais que l'excellence du bilan des activités est aussi reconnue au niveau suisse en comparaison avec les autres cantons. En effet, notre système autonome basé sur un mandat de prestations fournit d'excellents résultats et nous permet d'être aussi en tête du peloton au niveau suisse.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Direction de la santé et des affaires sociales

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.

Examen de détail

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseiller d'État Philippe Demierre, directeur de la DSAS, ainsi que M^{me} Nicole Oswald, Secrétaire générale, pour l'aperçu reçu avant la visite, l'accueil et les réponses aux questions le jour de la visite, ainsi que pour les réponses reçues après celle-ci. Merci également à M^{me} Claudine Mathieu Thiébaud, cheffe de service au SSP, qui nous a rejoint pour un échange plus approfondi au sujet de la situation générale de l'HFR.

Quelques remarques générales: les comptes 2021 de la DSAS ont été affectés à nouveau bien plus fort que prévu par les conséquences du COVID-19. Pratiquement tous les services ont été impactés d'une manière ou d'une autre. L'excédent de charges de la DSAS aux comptes 2021 se monte à 814,5 mios. Cet excédent de charges est supérieur de 49,5 mios au budget 2021. Les principales raisons du dépassement budgétaire sont les suivantes:

- > financement aide Covid, + 19,5 mios;
- > versements sur provisions assainissement HFR, + 25 mios;
- > hospitalisations hors canton, + 9,5 mios;

- > prélèvements sur provisions prévus au budget et non effectués, + 5,5 mios;
- > aide sociale, - 3 mios;
- > HFR : remboursement sur décompte final 2020, - 3 mios;
- > contentieux assurance maladie, - 2,5 mios.

Quelques précisions sur les 2 dossiers qui ont marqué le plus les comptes 2021 de la DSAS, à savoir les coûts liés à la pandémie et l'HFR: le financement des coûts COVID pour l'ensemble de la Direction se monte aux comptes 2021 à 31,8 mios, ce qui est supérieur, comme relevé, de 19,5 mios à ce qui avait été prévu au budget. Les dépassements les plus importants sont pour la Task Force sanitaire/vaccination (+ 9,8 mios) et pour l'HFR (+6,3 mios). Deuxième dossier, comme relevé, un versement sur provision de 25 mios a été effectué en prévision d'un assainissement de l'HFR. Le solde de cette provision est ainsi porté à 40 mios.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En préambule, j'aimerais remercier MM. les Rapporteurs et Députés, Bruno Boschung et François Ingold, pour la parfaite collaboration et les questions très constructives qui nous ont été rapportées. J'aimerais également remercier tous les membres de la CFG ainsi que M. le Président pour toute la collaboration et la bonne ambiance qui a régné lors de nos échanges.

Je n'ai pas d'autre information à vous donner en ce moment.

Zurich Simon (PS/SP, FV). La rubrique 3634.020 ainsi que d'autres rubriques similaires des comptes 2021 de la DSAS semblent montrer que la participation de l'Etat au financement de l'HFR et du système de santé en général augmentait au fil des années. Pourtant, selon un rapport rendu récemment par l'Office fédéral de la santé publique sur les effets d'un financement uniforme du système de santé, le canton de Fribourg est l'un des cantons dont la part de financement cantonal du système de santé a le plus diminué entre 2012 et 2019. Il n'y a que trois cantons où cette part, en comparaison avec la part financée directement par la LAMal, a davantage diminué dans toute la Suisse. Il s'agit des cantons de Neuchâtel, de Lucerne et du Tessin.

La diminution de la part de financement entraîne de facto une augmentation des primes maladie à charge de la population. On a calculé que durant la même période, entre 2012 et 2019, la prime moyenne que paient les assuré(e)s fribourgeoises et fribourgeois a augmenté de 20% en moins de 10 ans.

Cet état de fait appelle différentes réflexions de ma part et je me demandais si le commissaire du Gouvernement estimait que cette diminution de la part cantonale du financement était compatible avec les défis sanitaires qui sont aujourd'hui en face de nous? On parle de vieillissement massif de la population dans le canton de Fribourg, de modification du système de prise en charge sanitaire avec la construction éventuelle d'un nouvel hôpital, peut-être de manière plus importante encore, la construction ou le développement de centres de santé dans les différents districts du canton.

Qu'est-ce qui est plus souhaitable donc? De diminuer la part cantonale de financement, comme ça été la volonté politique du Conseil d'Etat jusqu'à maintenant ou alors de diminuer peut-être la charge des assuré(e)s et de renforcer la charge des contribuables?

Quelles mesures le directeur de la DSAS entend-il prendre pour financer de manière durable le système de santé fribourgeois et, concrètement, quels sont projets d'investissement prévus par la DSAS pour les années à venir?

Enfin, quelles sont les mesures que le directeur de la DSAS prévoit pour soulager les assuré(e)s fribourgeois(es) pour une telle augmentation des primes?

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'ai juste quelques questions: à l'examen des comptes, au point 3600, Secrétariat général de la DSAS, je vois que les charges se montaient à 21 853 780 frs pour un revenu de 7 296 399 frs, ce qui nous fait donc une perte de 14 365 540 frs. Je vois à l'écriture 3010.700 que le personnel engagé pour le COVID se monte à 14 365 540 frs et qu'à l'écriture 4260.700, le retour sur le COVID est de 7 287 832 frs. La question que je me pose, c'est que le COVID a certainement coûté quelque chose, mais le COVID a certainement aussi rapporté quelque chose. Si un test PCR rapporte 49,50 frs et qu'en 2021, chaque citoyen fribourgeois a été testé une fois, on arrive à un montant de 15 mios. Si 500 000 personnes ont été vaccinées à ce jour dans le canton de Fribourg, avec le prix d'une vaccination à 25 frs, on arrive à 12,7 mios, ce qui fait un total de 27,7 mios. Je n'ai trouvé nulle part dans les comptes de l'Etat les entrées dues au COVID et c'est la question que je vous pose.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). En novembre 2019, le Grand Conseil avait accepté notre amendement au budget 2020 demandant d'octroyer un montant supplémentaire de 600 000 frs pour la création de 5 postes en faveur du Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce service était cruellement en manque d'effectifs depuis de nombreuses années et n'arrivait pas à assumer les nombreux mandats qui lui étaient attribués, relevant de situations sensibles telles que peuvent l'être celles concernant des enfants.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous poser les questions suivantes:

- > Est-ce que ces 5 postes ont pu être créés?
- > Qu'en est-il de la situation du SEJ aujourd'hui? La crise due à la pandémie a sans doute eu un fort impact sur des situations familiales déjà fragiles.
- > Quelle est la moyenne des dossiers à charge de chaque assistant social?
- > Une augmentation de l'effectif est-elle envisagée? En effet, ce sont 9 postes qui avaient été demandés par le SEJ en 2019 et cela bien avant l'augmentation de la charge de travail qui a suivi la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie.
- > Cette année, le chef de service, M. Stéphane Quéru, va faire valoir son droit à la retraite, par ailleurs bien méritée. Est-ce que l'une des tâches de la nouvelle personne sera de reprendre les recommandations issues du rapport Ecoplan émises en 2019 et de les mettre en oeuvre?
- > Si oui, des moyens supplémentaires sont-ils prévus à cet effet?

D'avance, nous vous remercions pour vos réponses.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Tout d'abord, pour l'intervention de M. Zurich concernant la stratégie, je demanderai à M. le Commissaire d'y répondre. Pour la question assez pertinente de M. Schumacher, je dois avouer que je ne peux pas dire à combien se monte cette rentrée au niveau de ce qui a été facturé pour les vaccinations. Effectivement, on a vu que beaucoup était résumé dans les comptes du Secrétariat général. C'est clair, pour le traitement du personnel auxiliaire lié au COVID-19, il y avait un excédent de charges de 14,4 millions, ce qui représente un dépassement du budget de 12,6 millions. Mais je laisserai plutôt répondre M. le Commissaire concernant le déroulement de cette chaîne, car cela n'a pas été traité lors des comptes, ni dans le rapport de gestion.

Concernant la question de M^{me} Pythoud Gaillard, il faut un peu patienter, car il y a justement quelques questions ou réponses qui vont sortir dans la deuxième partie de la DSAS, soit dans le rapport de gestion. Là, on parle directement de la situation actuelle du SEJ. Si je suis bien au courant, les 5 postes qui étaient attribués par mandat ont été créés, mais je laisse quand même la parole à M. le Commissaire.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, je tiens à remercier les divers intervenants pour leurs questions fort intéressantes pour connaître un peu la suite du secteur de la santé et du social dans le canton de Fribourg.

Par rapport aux questions de M. Zurich, en préambule, je tiendrais simplement à lui indiquer que le canton de Fribourg, actuellement, possède les primes moyennes dans les plus basses des cantons latins. Si on prend la prime moyenne générale, elle est vraiment dans les plus basses des cantons latins. Quand vous parlez de la part de diminution LAMal, c'est vrai que dans le système fribourgeois, comme dans le système suisse d'ailleurs, vous avez les personnes qui vieillissent de plus en plus, des coûts qui augmentent avec le temps et c'est une chose qui me préoccupe vraiment pour l'avenir. Vous pouvez compter sur mes diverses actions qui vont bien entendu venir. Cela fait maintenant bientôt 5 mois que je suis en place, mais vous pourrez compter sur moi, parce qu'on aura... Pour moi, ce qui est important, c'est d'avoir un système qui nous permette de prendre en charge toute personne dans notre canton et de pouvoir mettre toute l'infrastructure qui est nécessaire. On parlait de Senior+ ou des aménagements dans les appartements. Je viens d'assister à Energissima à Bulle, où j'ai eu un excellent débat avec M^{me} la Députée Chantal Pythoud. On a justement parlé des aménagements futurs. Pour moi, c'était vraiment important. Ce qui compte pour moi, bien entendu, c'est de diminuer la charge des assurés. La base. Parce que c'est vrai que notre système de santé coûte cher, mais après on doit être aussi d'accord d'avoir un système de santé qui coûte cher, ça c'est sûr, mais aussi des prestations qui sont en corrélation avec les primes données. Je vais vraiment veiller à l'avenir à avoir cette corrélation entre les primes payées et tout ce qui est au niveau des infrastructures ou des choses qui sont mises en place. C'est très important à mon avis.

Concernant la question du financement HFR, la contribution HFR n'a pas diminué au fil de ces dernières années. C'est une chose qui est importante. Et la part de l'Etat reste de 50% des prestations stationnaires.

Concernant tous les investissements courants, ils sont financés via les tarifs. On ne peut pas faire autrement. D'autres investissements nécessiteront bien entendu une analyse approfondie ces prochains mois, ces prochaines années, pour bien cerner les choses.

En ce qui concerne les questions de M^{me} Pythoud, par rapport aux 5 postes, nous avons effectivement engagé 5 personnes comme il avait été prévu à l'époque, au niveau du SEJ. Bien entendu que la personne qui va remplacer M. Quéru le plus vite possible - M. Quéru arrête son activité le 30 juin prochain - sera à même de répondre aux demandes qui seront faites par la DSAS en interaction avec l'étude Ecoplan. Ce sera un ou une chef(fe) de service. C'est hyper-important de le souligner.

Concernant le plan de soutien jeunesse, je dois aussi le mettre en exergue. Pour les conséquences du COVID, sur le plan de soutien jeunesse, il y a eu une conséquence financière d'environ 1,8 million. Ce sont aussi des choses que je dois signaler par rapport à ce soutien jeunesse. C'est donc en lien avec le SEJ.

Voilà, j'ai pris mes fonctions le 1^{er} janvier et il est vrai que je dois faire un constat de l'état actuel de notre système de santé dans le canton de Fribourg. Je m'engage déjà et mes services aussi, je peux vous le garantir, à améliorer les choses du mieux que l'on pourra, toujours en tenant compte bien entendu de ces aspects financiers. On ne pourra pas non plus dépenser sans compter. On n'est pas le seul département dans le canton de Fribourg, donc on doit faire avec les autres. Je pense que maintenant, le Gouvernement en place est tout à fait à même de comprendre les enjeux au niveau des futures éventuelles dépenses qui devront être consenties.

Concernant la question du député Schumacher sur les entrées dues au COVID, c'est vrai qu'elles n'apparaissent pas dans le rapport et je peux vous les fournir ultérieurement.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2021-CE-286

Direction de la santé et des affaires sociales

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Préavis de la commission:	04.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1368</i>)
Remarque:	Ce rapport d'activité est publié séparément.

Discussion

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Le rapport commence par une rétrospective 2021 sur l'engagement des différents services dans la lutte contre le coronavirus, en portant une attention toute particulière sur l'engagement sans faille de tous/toutes les collaborateur(trice)s. La crise du COVID a également fortement impacté les établissements hospitaliers du canton: le soutien financier de l'État à l'HFR et à l'HIB pour les coûts et le manque de recettes lié à la gestion de la crise du Covid-19 pour l'année 2020 ont été déterminés définitivement en 2021. Le chiffre d'une éventuelle participation aux conséquences du Covid-19 pour les cliniques privées fribourgeoises dans le deuxième semestre 2020 est encore en cours d'évaluation.

Dans le domaine des EMS, le Conseil d'État a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières pour leur permettre de faire face à la crise du Covid-19. Les conséquences de cette crise sur le taux d'occupation des lits ne seront connues qu'à la réception des comptes définitifs. Cependant, il faut s'attendre, en 2021, à une légère baisse du taux d'occupation (95,11% en 2020 et 96,35% en 2019).

Comme expliqué précédemment, le pronostic vital de l'HFR est engagé. Il est toujours en faillite clinique et mis sous perfusion financière par le canton. L'anamnèse de l'inspection des finances n'a pas encore permis une amélioration notable de l'état général du patient et la préparation d'un traitement de choc a été attribué à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle. Ce rapport doit nous être fourni, j'espère, encore au cours de cette année.

Au niveau du SEJ, les résultats de l'analyse menée en 2020 par la société ECOPLAN concernant le fonctionnement des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont été présentés au Conseil d'État au début 2021. Quatre domaines ont été identifiés pour que le SEJ puisse à l'avenir maîtriser ses charges: augmenter les ressources humaines, clarifier les tâches et responsabilités des intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE), intensifier la communication interne et l'exécution des décisions et renforcer la collaboration avec les partenaires externes tels que les écoles et les services sociaux. Comme on l'a entendu, c'est M. Quéru qui prend sa retraite et sa succession qui est train de se préciser.

Il y a encore l'un ou l'autre des points qui sont sortis de nos discussions. Un des points était ce qu'on avait entendu aussi dans d'autres Directions, c'est la collaboration avec le SITel. Celle-ci semble être souvent difficile. En reconnaissant les ambitions qualitatives du SITel, nous devons néanmoins constater que les projets prennent du temps, souvent en raison de choix discutables (ou en discussion). En guise d'exemple, le suivi des maladies transmissibles se fait actuellement avec le logiciel FollowMe. Pour le remplacer, un projet informatique de gestion d'affaires pour les maladies transmissibles a été initié. Après douze rencontres et de nombreux documents élaborés, le SITel a suspendu le projet.

Les hospitalisations hors canton sont toujours une préoccupation et tendent toujours à augmenter. Le service a ainsi traité 8677 demandes de garanties de paiement, soit une augmentation de 10%. Au niveau des charges pour 2021, nous pouvons constater que les hospitalisations hors canton coûtent à l'État 92 millions et les hospitalisations à l'HFR coûtent 112 millions, à savoir un ratio de 0,82. Il est donc prioritaire pour l'HFR de re-tisser les liens de confiance avec les Fribourgeois pour freiner ce tourisme hospitalier.

Concernant les séjours de mineur-e-s ou de jeunes adultes placés dans des institutions socio-éducatives en dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint plus de 6 millions de francs (2020: 5,3 millions) et correspond à 106 placements de 85 mineur-e-s et jeunes adultes (2020: 102 placements de 76 personnes). Étant donné les chiffres stables, nous pouvons ici nous interroger à propos de l'opportunité qu'aurait le canton de Fribourg à se doter de structures propres pour répondre à ce besoin.

C'est avec ces quelques considérations que je termine mon rapport sur le rapport de gestion.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Permettez-moi quand même de faire quelques remarques à ce sujet. C'est difficile de ne pas faire la part de l'HFR et de son prochain rapport qui va être discuté. Toutefois, à la page 20 du rapport, il est écrit: "Le coronavirus a impacté fortement l'HFR, notamment au niveau des entrées." Ce que je vois, c'est que finalement, les entrées ont augmenté. Il y a eu 16 918 cas en 2020, il y en a 18 300 en 2021. Les naissances, extrêmement important, 900 l'année précédente, 1196 cette année. L'ambulance, 471 000... [interruption du président qui dit à M. Schumacher que le rapport sur l'HFR est dans le point suivant].

Je dis simplement que la phrase qui est mise ici n'est pas en relation avec la réalité. Je fais encore d'autres petits commentaires. J'ai vu que la planification va être extrêmement importante cette année et c'est là qu'on va pouvoir faire un progrès avec l'HFR. Ce sera la chose déterminante dans cette législature. On ne peut pas donner toutes les tâches possibles et imaginables à l'HFR, les payer avec des cacahuètes et s'imaginer qu'on n'aura pas de perte. On devra aussi penser à augmenter l'aide des soins à domicile si on veut être un hôpital moderne qui aura fait sa cure d'amaigrissement.

Enfin, je fais deux petites remarques sur la cybersanté, qui coûte énormément et qui n'offrira pas les espoirs que l'on fait miroiter aux patients chroniques, puisque ce n'est pas quelque chose de figé, un dossier médical et qu'il n'y a pas de gestionnaire à ce sujet.

Je ferai une dernière remarque concernant la Frimesco, qui maintenant permet aux Fribourgeois, pendant toute leur scolarité, de ne pas avoir un examen des yeux. Et enfin je vois, en rapport avec la remarque que j'ai faite tout à l'heure, que le personnel en équivalents plein-temps de la DSAS est passé de 171,5 EPT à 174,77. Donc, ces 14 millions que j'ai évoqués doivent être quelque part.

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Je ne suis pas en mesure de répondre à M. Schumacher. Si on a une augmentation du nombre d'entrées - c'est un peu subjectif ce que je dis maintenant -, il faut aussi tenir compte du type de cas et de ce qu'il sera possible de facturer. Je ne peux pas en juger, M. le Commissaire a peut-être un petit peu plus d'informations à ce sujet.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Merci, Monsieur Schumacher, pour vos questions pertinentes. Il est vrai que lorsqu'on dit que le coronavirus a impacté les entrées de l'HFR et qu'on comprend les deux chiffres que vous nous donnez, soit 16 200 et 18 000 entrées l'année dernière, on voit qu'il y a une augmentation. C'est en fait très relatif. C'est vrai qu'on a eu beaucoup de va-et-vient dans l'Hôpital et le coronavirus a quand même impacté le fonctionnement normal d'un hôpital. Là, je pense qu'il faut être assez pragmatique et se rendre compte de la situation que nous avons vécue. Il y a eu des personnes qui venaient juste pour faire un petit contrôle et qui repartaient, donc effectivement je pense qu'il y a un phénomène à ce niveau-là. L'analyse doit être encore poussée pour vraiment déterminer les causes et je vais regarder ça. Mais je pense que c'est un phénomène qui est dû à ceci.

Concernant la planification et l'aide aux soins à domicile, nous allons tendre bien entendu à promouvoir davantage encore ces aides de soins à domicile. Quand on promet le fait que la personne âgée reste à son domicile le plus longtemps possible, on doit également mettre à disposition des soins qui le lui permettent - et là, je ne parle pas seulement des soins de jour mais des soins de nuit également. C'est toute une question qui sera également traitée de mon côté avec mes services ces prochains mois pour subvenir à ces besoins-là.

Vous parlez de coûts qui sont vraiment très élevés en matière de cybersanté. On doit toujours faire la pesée des choses et je pense que là, ce qui est important, c'est de faire preuve de pragmatisme et d'adapter la cybersanté à notre société actuelle, en maîtrisant bien entendu les coûts et en ne partant pas dans des surcoûts complètement exagérés. Là, je pense que je vais également veiller à faire le maximum dans cette direction-là. On est obligés de suivre le mouvement. Notre système de santé évolue, on a la cybersanté qui est entrée en action, on a des programmes qui sont mis maintenant gentiment en place, on a toute la question des MUE dont on parlait tout à l'heure, donc ce sont des choses auxquelles je veillerai.

Concernant la dernière question, Frimesco, je suis actuellement en pleine discussion avec mes services et je ne peux donc pas vous répondre pour l'instant.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2022-DSAS-24 Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2021

Rapporteur-e: **Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*)
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**
Préavis de la commission: **27.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1487*)

Discussion

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Le rapport et les comptes 2021 de l'HFR n'ont pas pu être discutés lors de notre rencontre avec la Direction, puisqu'ils n'étaient pas encore parus. Néanmoins, nous avons pu nous entretenir, comme je l'ai relevé au début, avec M^{me} Claudine Mathieu Thiébaud, cheffe de service du SSP, qui nous a donné un avant-goût des déboires comptables de l'HFR.

Le rapport commence par présenter 4 personnalités issues du conseil d'administration et du comité directeur au travers de cinq mots clefs en lien avec l'actualité de l'HFR: le covid-19, la stratégie 2030, les collaboratrices et les collaborateurs, les finances et un point joker. Mais la gaité des trombinoscopes fait rapidement place à une réalité comptable beaucoup moins agréable à découvrir.

Venons-en aux faits. Si le produit d'exploitation augmente de 3,72% par rapport à 2020, nous constatons aussi que les charges augmentent également de 4,76%. Le résultat avant intérêts, impôts et amortissement est de 4,2 millions de francs, en diminution de 5 millions par rapport à l'année précédente. La marge EBITDA (rapport entre le bénéfice et le produit d'exploitation) a sombré à 0,79% alors que l'objectif pour les hôpitaux suisses est d'atteindre 10%.

Après déduction des amortissements et de toutes les charges, la perte annuelle s'élève à plus de 25,5 millions.

Tout aussi problématique, le bilan comptable du 1^{er} décembre 2021 présente une situation de faillite qui ne serait tenable par aucun acteur du secteur privé. L'engagement à court terme envers l'État de Fribourg augmente encore de 20 millions, la perte cumulée de 12 millions, sans oublier la perte pour l'exercice de 25 millions de francs. La dette à long terme vis-à-vis de l'État de Fribourg diminue, elle, de 3 millions de francs, mais culmine malgré tout à 55 millions. L'addition des différentes dettes, engagements et pertes amène l'HFR à un total des passifs au bilan de 350 millions de francs.

Le pronostic vital est engagé pour le budget 2022 qui annonce une baisse des produits et des charges, promettant une augmentation substantielle du résultat EBITDA de 8 878 000 frs (1,7%). Cette situation favorable sera néanmoins péjorée par les amortissements et les charges financières (perte prévue de 16 millions de francs).

C'est avec ces considérations et constatations que je termine le rapport pour l'HFR.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Aborder la thématique HFR, c'est trop souvent relever des dépenses toujours plus conséquentes, au-delà de la pandémie, qui, évidemment, a renforcé le niveau des charges. Je tiens à relever aussi la hausse des activités hors pandémie en 2021, même si nous sommes très soucieux de la situation financière de l'HFR.

On peut lire dans le rapport de l'HFR que le Conseil d'administration entend tenir sa promesse de veiller à ce que l'HFR atteigne une situation financière saine, au même titre que d'autres hôpitaux cantonaux aux dimensions comparables. L'HFR annonce faire un plan financier pluriannuel et un programme d'amélioration de l'efficacité. Et nous? Que faisons-nous pour aider l'HFR à rester concurrentiel dans un paysage hospitalier où les financements sont biaisés par des soutiens cantonaux? Oui, le canton de Fribourg injecte des millions pour l'HFR, mais en comparaison intercantonale, ce n'est de loin pas le plus généreux. Les infrastructures historiques sont aussi la cause d'une certaine inefficacité. Le groupe Le Centre veut un hôpital autonome financièrement mais, avant d'en arriver là, il est prêt à investir pour le doter d'un outil performant. Nous voulons notamment rapatrier les hospitalisations hors canton sur l'HFR. Nous devons investir pour que cet argent reste dans le canton.

L'évolution des maladies liées au vieillissement, l'adaptation des infrastructures et l'anticipation des besoins en personnel qualifié sont les défis prioritaires. La sécurité de notre population est notre but ultime. Le niveau de transparence de la part

de l'HFR a clairement augmenté, notamment par les différentes séances d'information, rencontres qui nous permettent de garder un niveau de connaissance indispensable pour comprendre les enjeux. Néanmoins, la communication auprès de la population reste difficile.

Je profite de ce rapport pour rappeler que nous attendons toujours la réponse du Conseil d'Etat à notre motion, qui permettrait à l'Etat de se porter garant des investissements, motion qui a été acceptée par le Grand Conseil le 11 septembre 2019.

Le Message du Conseil d'Etat concluait ainsi: *Les tarifs ne permettront pas à grand nombre d'hôpitaux, et ce pour longtemps encore, de dégager une marge suffisante pour financer leurs investissements. Compte tenu des possibilités limitées offertes par la loi cantonale actuelle concernant les financements des hôpitaux, une modification de celle-ci est indispensable pour que l'Etat ait la possibilité d'octroyer aux hôpitaux publics une aide d'investissement.* Où en sommes-nous aujourd'hui? Nous avons besoin de voir de la lumière dans ce ciel nuageux. Je finirai ce rapport en félicitant tous les acteurs qui ont permis à l'HFR de remporter pléthore de prix et de distinctions, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'engagent pour que notre population soit prise en charge avec tout le soin nécessaire.

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). J'ai une question à M. le Conseiller d'Etat. Il semble que les dettes de l'HFR auprès du canton de Fribourg s'élèvent à un montant d'au moins 120 millions de francs, peut-être même beaucoup plus. Ma question: qui va payer ces dettes et quand celles-ci seront-elles remboursées?

Angeblich belaufen sich die Schulden des HFR beim Kanton Freiburg bereits auf weit über 120 Millionen Franken. Meine Frage an Herrn Staatsrat: Wer bezahlt diese Schulden und wann werden sie zurückbezahlt?

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis employée à l'HFR de Fribourg comme case manager et présidente des "Alumni" de la Haute école de santé de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL.

Ce rapport a retenu toute notre attention et nous amène à différentes remarques et questions.

Tout d'abord, les cas stationnaires ont augmenté de 9,25%, tout comme les cas ambulatoires de 4,8% sur l'année 2021. Cela démontre que l'HFR a la capacité d'augmenter son nombre de cas annuels. Cependant, nous sommes surpris de ne pas retrouver cette augmentation dans les recettes des cas stationnaires. Comment cela s'explique-t-il? Nous sommes aussi surpris de constater les prestations non facturées, la totalité s'élevant à 8 663 000 frs. Nous le comprenons pour la partie des traitements en cours, mais où se trouve celle des recettes ambulatoires et hospitalières?

Je souhaite aussi mettre en avant l'augmentation du nombre de cas en soins aigus stationnaires, avec une augmentation totale de 1395 cas comparé à 2020, avec plus de 600 cas pour l'orthopédie par exemple, ce qui montre aussi que cette augmentation n'est pas liée à la pandémie COVID et que l'activité de base a continué. Cette augmentation implique aussi un tournus plus important de patients, donc des ressources en personnel tout autant importantes, pour permettre de continuer sur cette voie et garantir un suivi des soins efficaces. La réadaptation a elle aussi traité plus de 300 cas en comparaison à l'année 2020. Toutes ces augmentations démontrent que l'HFR a un réel potentiel de progression.

Nous tenons aussi à féliciter les services et collaborateurs qui ont reçu différents prix et distinctions. C'est une chance pour notre hôpital et notre population d'avoir des médecins reconnus mondialement et au niveau suisse. Ces informations sont précieuses et il est indispensable que la population soit mise au courant de ces nouvelles.

Enfin, permettez-moi d'être tout de même très surprise de ne pas voir apparaître de chiffres sur la durée moyenne de séjour, la fameuse DMS, étant donné que dans la stratégie HFR 2030, le but est de la faire diminuer. Il aurait été primordial de pouvoir avoir des chiffres pour l'année 2021 afin d'avoir un premier point de comparaison, même si le COVID a pu fausser certains chiffres, il ne s'agit de loin pas de la majorité. Je reprends aussi les dires du directeur général M. Devaud concernant le taux d'absentéisme. Ils sont incroyablement résistants et ce malgré le taux d'absentéisme en hausse. Ceci m'inquiète personnellement, car c'est un cercle vicieux. Quelles actions concrètes l'HFR entend-il mettre en oeuvre pour diminuer ce taux d'absences? Régulièrement, du personnel est formé et cela demande des ressources supplémentaires. Si le personnel reste 6 à 12 mois tout au plus, c'est dire qu'une fois que tout roule, c'est là qu'il quitte le navire. Ce ne sont pas des pertes chiffrables concrètement, mais nous pouvons imaginer ce que cela implique en termes de motivation, de qualité, de pérennité dans les équipes et de suivi pour les patients. Nous considérons que l'HFR est une priorité pour cette législature et c'est avec ces remarques et questions que le groupe PLR-PVL prend acte de ce rapport.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Du côté du parti socialiste, nous avons deux questions:

La première concerne les taux d'intérêts qui sont prélevés sur le compte courant de l'HFR, mis à disposition par le canton de Fribourg. Nous avons appris en début d'année qu'il y avait des taux d'intérêts très élevés, de 1 à 3% de taux d'intérêts annuels. C'est tout simplement scandaleux que l'Etat s'enrichisse sur le dos de l'Hôpital. Pourtant, à la lecture de la loi sur l'Hôpital fribourgeois (LHFR), un fonds de roulement peut être prévu par l'Etat en cas de manque de liquidités. Donc, la

première question, c'est que va faire le Conseil d'Etat par rapport à cette situation? Parce que c'est important pour l'avenir de l'Hôpital, pour garantir une qualité de la prise en charge et surtout de bonnes conditions de travail. Il faut pouvoir garantir ce financement de l'Hôpital et cette question des taux d'intérêts est cruciale.

Deuxième question: concernant le budget 2022, il y avait 3 scénarios prévus, des scénarios plus ou moins catastrophiques par rapport au déficit prévu, est-ce que le Conseil d'Etat peut déjà donner des informations sur l'un ou l'autre scénario qui se profile? Est-ce que ce sera plutôt moins 15 millions ou moins 87 millions?

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Merci aux intervenants pour ces questions.

Je commence peut-être avec les questions qui ont été posées par M^{me} la Députée Alizée Rey. Je suis en mesure de répondre par rapport aux taux d'intérêts pour les prêts qui sont facturés à l'HFR. Cela a toujours été un peu discuté à gauche et à droite et on avait toujours l'impression que l'Etat fait vraiment...

Tout d'abord, il faut bien constater que l'HFR n'est pas en mesure d'emprunter de l'argent sur les marchés privés (banquiers ou autres). Cela est impossible pour l'instant. Vous le comprenez aussi. Cette année, on a augmenté la possibilité que l'HFR puisse utiliser le compte courant jusqu'à 160 millions de francs. Jusqu'à ces 160 millions de francs, il y a un taux d'intérêt de 1%. C'est nouveau. C'était un peu plus haut, c'est juste. Si ces 160 millions sont dépassés, il y a un taux d'intérêt de 2,5% qui est applicable.

Peut-être, à ce sujet, il faut aussi relever qu'il y a chaque mois le canton, l'Etat, qui paie les 30 millions des salaires pour l'HFR et c'est l'HFR ensuite qui rembourse. Pour ces 30 millions, chaque mois, il y a 0,0%. Cela il faut s'en souvenir.

La deuxième question concernait le développement cette année avec la perte budgétisée de 16 millions. Là, je laisserai répondre M. le Commissaire.

Zur Frage von Herrn Kollege Grossrat Bürgisser, wie wir mit der Schuldenrückzahlung umgehen werden in den nächsten Jahren und wer die Schulden zurückzahlen wird, wenn hier kein Schuldenschnitt passieren kann. Eigentlich ist es das Spital, das dem Staat diese Schulden zurückbezahlen muss. Realistisch gesehen ist es aber völlig unmöglich, überhaupt an ein Szenario zu denken, dass das HFR irgendwann einmal in der Lage sein würde, diesen grossen Schuldenberg gegenüber dem Staat abzutragen. Aber ich lasse da den Herrn Staatsrat einen Kommentar dazu machen.

M^{me} Zermatten a posé beaucoup de questions et fait beaucoup de constatations. J'ai essayé de ressortir 3 questions concrètes de toute cette intervention, qui était assez large.

La première a déjà été relevée par notre collègue député Schumacher: comment se fait-il qu'il y a plus d'entrées à l'hôpital et moins de recettes? Là je n'ai pas d'explication. J'ai essayé de donner une réponse, mais peut-être M. le Commissaire pourra faire quelques ajouts.

Ensuite, la question est juste, il n'y avait aucune remarque dans le rapport au niveau de ces DMS (durées moyennes de stationnement). C'est un grand problème qui a également été mis sur la table par la direction de l'hôpital. Il y a des progrès à faire. Si des gens restent un ou deux jours de plus, cela coûte énormément cher et les recettes vont fondre.

La troisième question concerne le taux d'absentéisme du personnel. Je ne peux pas donner une réponse, car cela ne faisait pas partie du rapport de l'HFR, mais c'est une question tout à fait pertinente.

Dans son intervention, M^{me} la Députée Meyer Loetscher a fait beaucoup de constatations et elle a surtout mis un point aussi sur ces hospitalisations hors canton. Cela nous coûte aujourd'hui 92 millions par année. Si les gens restaient chez nous, soit à l'HFR ou dans le canton de Fribourg, cela nous coûterait aussi mais l'argent resterait dans nos institutions. C'est la grande différence. Et si l'HFR a ces problèmes, c'est peut-être parce qu'on a de la peine à stopper ce tourisme vers les hôpitaux de Berne ou de Lausanne.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie les intervenantes et intervenants pour leurs questions très pertinentes. Une chose est importante à dire et je pense que ce sera mon élément de travail ces prochains mois, voire ces prochaines années. On établit actuellement une excellence opérationnelle avec KPMG, qui va pouvoir nous chiffrer et nous dire pourquoi nous avons un EBITDA qui est à 0,79% alors qu'on aimerait bien l'amener à 5 ou 6%. Donc là, c'est une première chose qui est importante à dire. On a également le calcul du benchmark qui va se faire dans notre canton, avec l'Hôpital fribourgeois, en lien toujours avec des hôpitaux qui sont de même grandeur et qui ont plus ou moins les mêmes prestations. A ce niveau-là, par rapport à toutes ces questions et notamment celle de Madame Zermatten, par rapport à sa surprise de voir ces 2,25% de stationnaires, actuellement on doit diminuer le séjour à l'hôpital, c'est ce qui nous permettra aussi d'avoir des rentrées financières qui nous permettront d'être bien meilleurs que ce que l'on est maintenant. Les chiffres exacts vont nous parvenir tout prochainement par l'étude KPMG, que j'ai suivie dès le mois de janvier. Par rapport aux entrées supérieures, c'est vraiment aussi des choses que nous allons observer ces prochains jours. Cela rejoint la question du

député Schumacher. Je vais analyser tout ça pour savoir ce qui a fait que - mais je pense que le COVID y est pour beaucoup - l'on a eu une énorme augmentation du nombre d'entrées et qu'on ne s'en sort pas mieux au niveau des rentrées financières.

Ce qui est important par rapport à la question de M^{me} la Députée Meyer Loetscher, c'est que la motion va être traitée tout prochainement. Je peux donc vous l'annoncer maintenant. Bien sûr qu'elle date du 11 septembre 2019, personnellement j'étais encore député, donc voilà. Je me la rappelle bien entendu et je vais la traiter tout prochainement et la réponse sera donnée tout bientôt.

Concernant la question du député Bürgisser sur les 120 millions de francs, qui paie, quand, comment. Là, je rejoins les propos de M. le Rapporteur Bruno Boschung. C'est une question éminemment politique par rapport à ça, par rapport à toutes ces dettes de l'HFR. On devra quand même se poser un jour ou l'autre la question qui rembourse et combien. Comment est-ce qu'on va transformer ce compte courant, qui est actuellement extrêmement négatif et qui sert, en théorie, à payer les salaires de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de l'HFR, et à combien est-ce qu'on va descendre le compte-courant? Il faudra qu'on fixe une limite. Je ne sais pas, ça peut être, je dis ça comme ça, 50 millions, 40 millions et le rester on passera en une dette, avec un pourcentage par rapport au taux à rembourser pour la suite. Ce sont donc des questions éminemment politiques qu'on devra se poser et bien entendu que c'est également sur ma table.

Par rapport aux prix et distinctions en reconnaissance, je rejoins les propos soit de M^{me} la Députée Zermatten ou de M^{me} Anne Meyer Loetscher. C'est vrai qu'il est important de mettre tous ces points positifs de l'HFR en exergue. La communication a été faite. Personnellement, je l'ai également observé et je pense que cela permet vraiment, dans la situation actuelle, où l'HFR est dans le rouge vif, de mettre en exergue des choses qui vont bien. Vous commencez à me connaître un petit peu, je suis une personne positive et on va s'en sortir avec cet hôpital-là. Mais je pense que c'est un élément qui fait resurgir les choses qui sont positives et c'est important pour moi de le mettre en exergue.

Concernant la question de M^{me} la Députée Alizée Rey sur les taux d'intérêts, M. le Rapporteur a donné la réponse. Concernant les scénarii à venir, c'est une excellente question. J'aime bien toujours me positionner par rapport à l'avenir et c'est vrai qu'on a des discussions actuellement au niveau du Conseil d'Etat. On n'a pas terminé le plan financier, mais ce sont des discussions qui ont lieu ces jours et je ne peux pas vous donner la réponse aujourd'hui. On doit encore en discuter et doit se projeter sur l'avenir. Il faut se dire une chose: l'Hôpital fribourgeois va coûter quelque chose aux citoyens. Maintenant, à nous de déterminer la bonne hauteur du montant que l'on est prêts à dépenser. Je pense que c'est quelque chose, à l'avenir, que l'on va déterminer tout prochainement et vous en serez bien entendu tenus au courant.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Rapport d'activité 2022-DSAS-22

Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Rapport d'activité 2021

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe , Directeur de la santé et des affaires sociales
Préavis de la commission:	27.04.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1486</i>)

Discussion

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Le rapport d'activité de l'Etablissement cantonal des assurances sociales a retenu toute notre attention. Il est articulé en deux offices distincts, à savoir la Caisse de compensation et l'Office de l'assurance invalidité.

Entre 2021 et 2022, la Caisse de compensation a connu une stabilité de l'état de ses membres. Les cotisations AVS/AI/APG ont légèrement augmenté de 2,7% pour atteindre 427 130 492 frs en 2021. Il y a également une légère augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes, de 2,6% (30 199 rentiers en 2021). Les montants totaux versés ont été également en légère augmentation, de 2,5% (651 465 302 frs en 2021).

En 2021, malgré la crise sanitaire, l'activité de l'Office AI s'est stabilisée à un très haut niveau, avec des évolutions marquées dans les domaines suivants :

1. Le nombre des demandes AI en suspens est en diminution d'environ 10% par rapport à 2020 et ce, malgré une nouvelle augmentation des demandes.

2. Le nombre des personnes ayant bénéficié de mesures d'intervention précoces est en très forte augmentation (+ 168% par rapport à 2020), due à l'introduction du case management.
3. Le nombre de rentes octroyées est resté stable entre 2020 et 2021.
4. Le nombre de moyens auxiliaires AI accordés a augmenté d'environ 9%, ainsi que les allocations pour imputés AI, +32% par rapport à 2020.

Compte tenu de la qualité du rapport et des très bons résultats, nous proposons au Grand Conseil d'approuver le rapport et les comptes de l'ECAS.

Rey Alizée (PS/SP, SC). J'ai entendu, M. le Commissaire du Gouvernement, dans un rapport précédent, que vous vous engagez pour soulager les assurés dans le domaine de l'assurance-maladie et je voulais savoir si vous alliez par exemple prévoir de réduire ou de revoir les conditions d'octroi des subsides pour la réduction des primes maladie? Quand on voit le nombre de refus en 2021, qui a été quand même plus élevé, il y a de quoi se poser des questions vu la charge lourde que représentent les charges d'assurance-maladie pour les assurés.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^{me} Alizée Rey, qui se préoccupe des coûts de la santé et je la comprends tout à fait. Je ne peux pas vous promettre actuellement des baisses, mais je serai bienveillant bien-entendu par rapport à cette question ces prochains mois. Ce seront des discussions que nous allons avoir. Je ne peux pas vous apporter une réponse toute faite aujourd'hui, il faut être clair, sinon j'irais à l'encontre de tous mes services. J'ai besoin d'entendre beaucoup de personnes et de bien comprendre les enjeux avant de pouvoir vous donner de tels chiffres. C'est clair qu'après on aura une discussion aussi à avoir au niveau du Conseil d'Etat.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés dans leur ensemble par 69 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 69.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

Election judiciaire 2022-GC-73

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 101; blancs: 2; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Stéphanie Colella, à Matran*, par 77 voix.

A obtenu des voix M. Jérôme Piegai: 22.

Election judiciaire 2022-GC-74

Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail pour les districts du Sud

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M^{me} Houri Rousseau, à Pringy*, par 70 voix.

A obtenu des voix M^{me} Sandra Ayan: 25.

Election judiciaire 2022-GC-75

Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu-e *M. Dominique Schmutz, à Sorens*, par 93 voix.

Election judiciaire 2022-GC-81

Assesseur-e (pédagogie, éducation) à la Justice de paix de la Glâne

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 96; blancs: 1; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M. Benoît Gex, à Sorens*, par 52 voix.

A obtenu des voix M^{me} Christine Jordan: 43.

Election judiciaire 2022-GC-82

Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)

Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 89; blancs: 1; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Marcel Favre, à Riaz*, par 88 voix.

> La séance est levée à 17 h 25.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
